

# PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

## " MALAGA "

### ALPES DE HAUTE-PROVENCE (04)



COMMUNE D'AUBIGNOSC (04200)

Octobre 2018

Mise à jour Octobre 2019



## PC 4 OU PIECE C : VOLET PAYSAGER

### DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Signature et cachet du  
Demandeur

**RES SAS**  
au capital de 10 816 792 €  
Z.I. De Courville  
201, rue De Mourmelon  
F-84000 AVIGNON  
Tél : +33 (0)4 32 76 03 00  
Fax : +33 (0)4 90 39 08 68  
Email : info.france@res-group.com  
Siret 423 379 338 00035  
RCS Avignon B 423 379 338

Signature et cachet de  
l'Architecte

**AGENCE ESCANDE**  
S.A.S d'architecture  
87, rue Joseph Vermet - 84000 AVIGNON  
tél: 04 90 82 54 97 - port: 06 82 48 54 97  
Email : contact@agence-escande.fr

Signature et cachet de la  
Mairie



## VOLET PAYSAGER DE L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT D'UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

Projet photovoltaïque de Malaga  
Commune d'Aubignosc (04)



Réalisé par le bureau d'études ÉQUILIBRE PAYSAGE 652 boulevard des Mians 84260 Sarrians

## TABLE DES MATIÈRES

VOLET 1 - État initial du paysage .....	4
Chapitre 1. Préambule, Méthode et objectif de l'étude .....	5
1.1. Préambule.....	5
1.2. Principales sources bibliographiques et données utilisées .....	5
1.2.1. Convention européenne du paysage .....	5
1.2.2. Site internet de la DREAL PACA.....	5
1.2.3. Site Mérimée, base de recherche des monuments historiques .....	5
1.2.4. Site de Géoportail, base de données cartographiques .....	5
1.2.5. Autres données disponibles sur le site de la DREAL PACA .....	5
1.3. Méthode de travail.....	6
1.3.1. Les différentes phases de l'étude.....	6
1.3.2. La troisième phase, les Investigations de terrain .....	6
1.4. Objectifs du volet 1.....	6
Chapitre 2. Définition des aires d'études .....	7
2.1. Contexte géographique.....	7
2.2. Méthode de définition des aires d'études.....	7
2.2.1. L'aire d'étude éloignée.....	7
2.2.2. L'aire d'étude intermédiaire.....	7
2.2.3. L'aire d'étude rapprochée .....	7
2.2.4. L'aire d'étude immédiate.....	7
2.2.5. Le secteur d'étude.....	7
2.3. Carte des aires d'études réajustées.....	8
Chapitre 3. caractéristiques générales du territoire d'étude .....	9
3.1. Généralités et méthode de travail .....	9
3.2. Le paysage naturel : topographie et hydrographie .....	9
3.3. Le paysage construit (Modes d'occupation de l'espace) .....	9
3.4. Carte du paysage naturel : topographie et hydrographie.....	10
3.5. Carte du paysage construit (principaux modes d'occupation de l'espace).....	11
3.6. Le patrimoine réglementé .....	12
3.6.1. Définition des termes monument historique et site réglementé .....	12
3.6.2. Méthode de travail liée au patrimoine réglementé .....	12
3.6.3. Le projet dans le cadre du patrimoine réglementé .....	12
3.6.4. Inventaire du patrimoine réglementé.....	13
3.6.5. Repérage photographique.....	14
3.7. Détails spécifiques du patrimoine de Sisteron et des Mees .....	15
3.7.1. Cartes de localisation.....	15

3.7.2. Repérage photographique des Mées .....	15
3.8. Carte du patrimoine réglementé.....	16
Chapitre 4. Les entités paysagères .....	17
4.1. Démarche de travail .....	17
4.1.1. Préambule.....	17
4.1.2. Définition du vocabulaire utilisé .....	17
4.1.3. Identification des entités paysagères.....	17
4.2. Carte des entités de paysage .....	18
Grandes lignes de composition de l'entité 1 .....	19
Enjeux paysagers potentiels dans le cadre du projet .....	19
4.3. Entité 1 : La vallée de la Moyenne Durance .....	19
Repérage photographique .....	19
4.4. Entité 2 : vallée de Jabron, Entité 3 : montagne de la Lure, Entité 4 : piémont de Lure .....	20
Regroupement des entités E2, E3 et E4.....	20
Grandes lignes de composition.....	20
Enjeux paysagers potentiels dans le cadre du projet .....	20
Repérage photographique .....	20
4.5. Entité 5 : le pays de Vançon .....	21
Repérage photographique .....	21
Grandes lignes de composition de l'entité .....	21
Enjeux paysagers potentiels dans le cadre du projet .....	21
Caractéristiques de la montagne de Lure .....	22
Enjeux depuis le coteau est de la Durance .....	22
Chapitre 5. Caractéristiques de l'aire d'étude intermédiaire .....	22
Démarche de travail .....	22
Caractéristiques du coteau est de la Durance .....	22
Repérage photographique, aire d'étude intermédiaire .....	22
Repérage photographique, aire d'étude intermédiaire .....	24
Caractéristiques du piémont de Lure.....	24
Enjeux depuis le piémont de Lure.....	24
Carte des caractéristiques du paysage intermédiaire.....	25
Chapitre 6. Caractéristiques des aires d'étude : rapprochée, immédiate et secteur d'étude .....	26
Repérage photographique, aire d'étude rapprochée.....	26
Démarche de travail .....	26
L'aire d'étude rapprochée.....	26
Ambiance paysagère vers Peipin au Nord .....	26
Repérage photographique, aire d'étude rapprochée.....	27
Ambiance paysagère vers Aubignosc au Nord-est.....	27
Ambiance paysagère vers la RD 951 au Sud .....	27

Les enjeux à l'échelle rapprochée.....	27	Chapitre 2. rappel des enjeux et évaluation des premiers impacts paysagers.....	39
6.1. Etude de la visibilité depuis le GR .....	27	2.1. aire d'étude éloignée .....	39
6.1.1. Le GR Montagne du prieuré .....	28	2.2. aire d'étude intermédiaire.....	39
L'aire d'études immédiate.....	30	2.3. aire d'étude rapprochée.....	39
Les enjeux dans le cadre du projet.....	30	2.4. aire d'étude immédiate.....	39
Repérage photographique, aire d'étude immédiate.....	30	2.5. secteur d'étude .....	39
Le secteur d'étude .....	32	Chapitre 3. mesures paysagères pour inscrire le projet dans le paysage .....	40
Les enjeux dans le cadre du projet.....	32	3.1. généralités.....	40
Repérage photographique, secteur d'étude.....	32	3.2. mesures paysagères.....	40
Carte des caractéristiques des aires d'étude rapprochée, immédiate et secteur d'étude .....	33	Chapitre 4. le projet dans son contexte paysager.....	43
Chapitre 7. Synthèse des enjeux paysagers potentiels déterminés par l'analyse.....	34	4.1. Ambiance paysagère du projet.....	43
7.1. Enjeux paysagers / aire d'étude éloignée .....	34	4.2. Etude de la visibilité du projet solaire .....	44
7.2. Enjeux paysagers / aire d'étude intermédiaire .....	34	4.2.1. démarche de travail .....	44
7.3. Enjeux paysagers / aire d'étude rapprochée .....	34	4.2.2. Organisation du chapitre .....	44
7.4. Enjeux paysagers / aire d'étude immédiate .....	34	4.2.3. Analyse des visibilité.....	44
7.5. Enjeux paysagers / secteur d'étude .....	35	4.2.1. Cartes de l'étendue des vues .....	45
7.6. Enjeux paysagers tous périmètres confondus et premières recommandations .....	35	4.3. Cartographie paysagère du projet .....	49
Chapitre 8. Localisation des points de vue.....	36	4.4. Profil topographique.....	50
Ensemble des points de vue établis lors du travail de terrain .....	36	Chapitre 5. Évaluation des impacts paysagers par le biais de photomontages .....	51
VOLET 2 – impact sur le paysage et sur les vues.....	37	Les photomontages .....	51
Chapitre 1. méthode d'évaluation des impacts sur le paysagé et sur les vues .....	38	PDV n°50, à l'église Saint-Martin depuis le paysage intermédiaire .....	51
1.1. Généralités.....	38	PDV n°82, depuis le paysage rapproché .....	53
1.1.1. Valeurs paysagères .....	38	PDV n°44, depuis le paysage rapproché .....	54
1.1.2. Valeur esthétique .....	38	PDV n°44 Bis .....	55
1.1.3. Valeur sociale.....	38	Chapitre 6. Correspondances entre le projet et le guide des recommandations DDT 04 .....	56
1.1.4. Valeur culturelle .....	38	Chapitre 7. Analyse des effets cumulés du projet .....	56
1.1.5. Valeur écologique.....	38	Chapitre 8. Tableau de synthèse .....	57
1.1.6. Valeur économique.....	38		
1.2. Méthode de travail et déroulement du chapitre.....	38		



## VOLET 1 - ÉTAT INITIAL DU PAYSAGE

## Chapitre 1. PREAMBULE, METHODE ET OBJECTIF DE L'ETUDE

### 1.1. PREAMBULE

Comme tout projet d'aménagement du territoire, l'implantation d'un parc photovoltaïque induit une nouvelle lecture du paysage. Afin de réaliser un projet cohérent en accord avec son territoire, l'étude paysagère est un outil indispensable.

Cette analyse a un triple objectif :

- ❖ Établir l'état des lieux du territoire,
- ❖ Identifier les enjeux paysagers réglementaires et non réglementaires,
- ❖ Définir un parti pris d'implantation avec l'objectif d'inscrire au mieux le projet dans le paysage

Le travail paysager comprend trois grandes phases transversales : une analyse cartographique, une étude bibliographique et un travail de terrain. L'ensemble de ce travail est traité au regard des recommandations des acteurs du territoire.

### 1.2. PRINCIPALES SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES ET DONNEES UTILISEES

#### 1.2.1. CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

<http://www.coe.int/fr/web/landscape>

#### 1.2.2. SITE INTERNET DE LA DREAL PACA

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/>

#### 1.2.3. SITE MERIMEE, BASE DE RECHERCHE DES MONUMENTS HISTORIQUES

<http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>

#### 1.2.4. SITE DE GEOPORTAIL, BASE DE DONNEES CARTOGRAPHIQUES

<http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>

#### 1.2.5. AUTRES DONNEES DISPONIBLES SUR LE SITE DE LA DREAL PACA

- ❖ Sites réglementés,
- ❖ Entités paysagères,
- ❖ Limites administratives.



## 1.3. METHODE DE TRAVAIL

### 1.3.1. LES DIFFERENTES PHASES DE L'ETUDE

#### 1.3.1.1. PREMIERE PHASE

Elle consiste à lire attentivement les cartes IGN du territoire à différentes échelles (1/100 000ème, 1/25 000ème et échelle cadastrale) afin de mettre en évidence ses principales caractéristiques : organisation du relief, réseau hydrographique, modes d'occupation du sol, urbanisation...

#### 1.3.1.2. SECONDE PHASE

Elle correspond à la lecture des données bibliographiques (précédemment citées) associées aux données cartographiques réalisées.

#### 1.3.1.3. TROISIEME PHASE

Certainement la plus importante dans le cadre d'un diagnostic paysager, elle repose sur un important travail de terrain. Il complète les analyses cartographiques et bibliographiques. Cette lecture sensible du paysage s'opère le long d'itinéraires routiers choisis au préalable, parcourus en plusieurs étapes, de manière à avoir un aperçu de l'ensemble du territoire.

### 1.3.2. LA TROISIEME PHASE, LES INVESTIGATIONS DE TERRAIN

Lors des investigations de terrain, le territoire est analysé en termes de :

#### 1.3.2.1. COMPOSANTES

Ce sont le relief, les lignes de force, l'occupation du sol, les infrastructures, les pleins et vides tels que les masses boisées, les zones bâties ou tout élément participant à la perception d'un paysage fermé, les grandes étendues, les points de fuite, les points panoramiques, les cônes de perception.

#### 1.3.2.2. POINTS D'APPEL VISUEL

Ce sont les éléments verticaux naturels ou construits constituant des points de repère dans le paysage : arbres, bosquets, mais aussi pylônes, châteaux d'eau...), points d'observation permettant de découvrir le paysage (séquences routières, chemins de randonnée, sites remarquables, panoramas...).

#### 1.3.2.3. ÉLÉMENTS SUTILS CARACTERISTIQUES DU PAYSAGE

Les couleurs, les matières, les ambiances, les contrastes ombre/lumière et la tendance d'évolution, la dynamique des paysages (développement des activités humaines, phénomène d'anthropisation, évolution de la gestion des milieux naturels...).

## 1.4. OBJECTIFS DU VOLET 1

L'état initial a pour objectif d'analyser le territoire, de mettre en avant ses composantes et ses enjeux potentiels afin de définir le meilleur parti pris pour l'implantation des panneaux solaires.

Les enjeux correspondent principalement aux visibilitées vers les espaces réglementés et les espaces fréquentés et touristiques.

L'état initial se construit en plusieurs chapitres :

- ❖ Identification des aires d'études,
- ❖ Définition des grandes caractéristiques du territoire (naturelles, construites, patrimoine réglementé),
- ❖ Étude du territoire suivant 5 aires d'études : aire d'étude éloignée (entités de paysage), aire d'étude intermédiaire, aire d'étude rapprochée, AIRE d'étude immédiate et secteur d'études
- ❖ Synthèse des enjeux paysagers potentiels par échelle de travail.

TOUT AU LONG DE L'ÉTUDE, UNE FLÈCHE  INDIQUE SUR LES PHOTOGRAPHIES LA POSITION APPROXIMATIVE DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE.

## Chapitre 2. DEFINITION DES AIRES D'ETUDES

### 2.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

Le relief mouvementé conditionne naturellement les ouvertures et les fermetures visuelles. Le site se localise sur le piémont de Lure, non loin de la vallée humanisée de la Durance. Par cette situation en piémont, le site reste isolé des vues depuis la Montagne de Lure. De même, au sein de la Durance, Sisteron et ses environs (au nord) et Château-Arnoux-St-Auban (au sud) sont également préservés des vues.

Les vues sont finalement potentiellement possibles sur le piémont en tant que tel ainsi que sur le versant Est de la Durance.

Ce premier constat géographique, appuyé par le logiciel de calcul informatique permet de déterminer des aires d'études adaptées aux enjeux réels du territoire.

### 2.2. METHODE DE DEFINITION DES AIRES D'ETUDES

Les aires d'études sont établies suivant les visibilitées et enjeux propres au territoire.

Un travail préalable sur la base du logiciel WINDPRO permet de définir la ZVI (Zone de Visibilité Potentielle) des panneaux solaires. Le calcul est réalisé suivant une hauteur des panneaux à 2.50 mètres (cette hauteur est volontairement exagérée et optimum). Les panneaux sont placés fictivement au sein du secteur d'études afin de lancer le calcul.

La carte ZVI donne une vision optimum des parties du territoire depuis lesquelles les panneaux peuvent être visibles. Le calcul ne prend pas en compte les éléments de détails (boisements, microrelief, bâtis) qui limitent considérablement les vues.

Les périmètres suivants sont donc établis sur la base de la ZVI et les enjeux du paysage (espaces réglementés et touristiques).

Le projet est abordé suivant 5 aires d'études : éloignée, intermédiaire, rapprochée, immédiate et secteur d'études.

#### 2.2.1. L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE

Elle correspond à un périmètre lointain de 10 km autour du secteur d'études. Ce périmètre permet d'évaluer le contexte dans lequel se positionne le projet.

Le territoire à l'ouest déterminé comme non visible est exclu. En revanche, le secteur des Mées, site réglementé localisé au-delà de 10 km fera l'objet d'une approche spécifique.

#### 2.2.2. L'AIRES D'ETUDE INTERMEDIAIRE

Elle correspond à un périmètre de 5 km. Le territoire ouest, non visible est aussi exclu. En revanche, le coteau de la Durance à l'est et la RD 951 au sud seront intégrés à l'analyse.

#### 2.2.3. L'AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE

Elle correspond à 2 km autour du secteur d'études. Comme précédemment expliqué, l'Ouest est exclu et l'accent sera mis sur l'Est (villes de Peipin et d'Aubignosc).

#### 2.2.4. L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE

Le périmètre immédiat est de 500 mètres autour du secteur d'études. Le paysage intègre les éléments les plus proches : le hameau de Le Forest et la route RD 951.

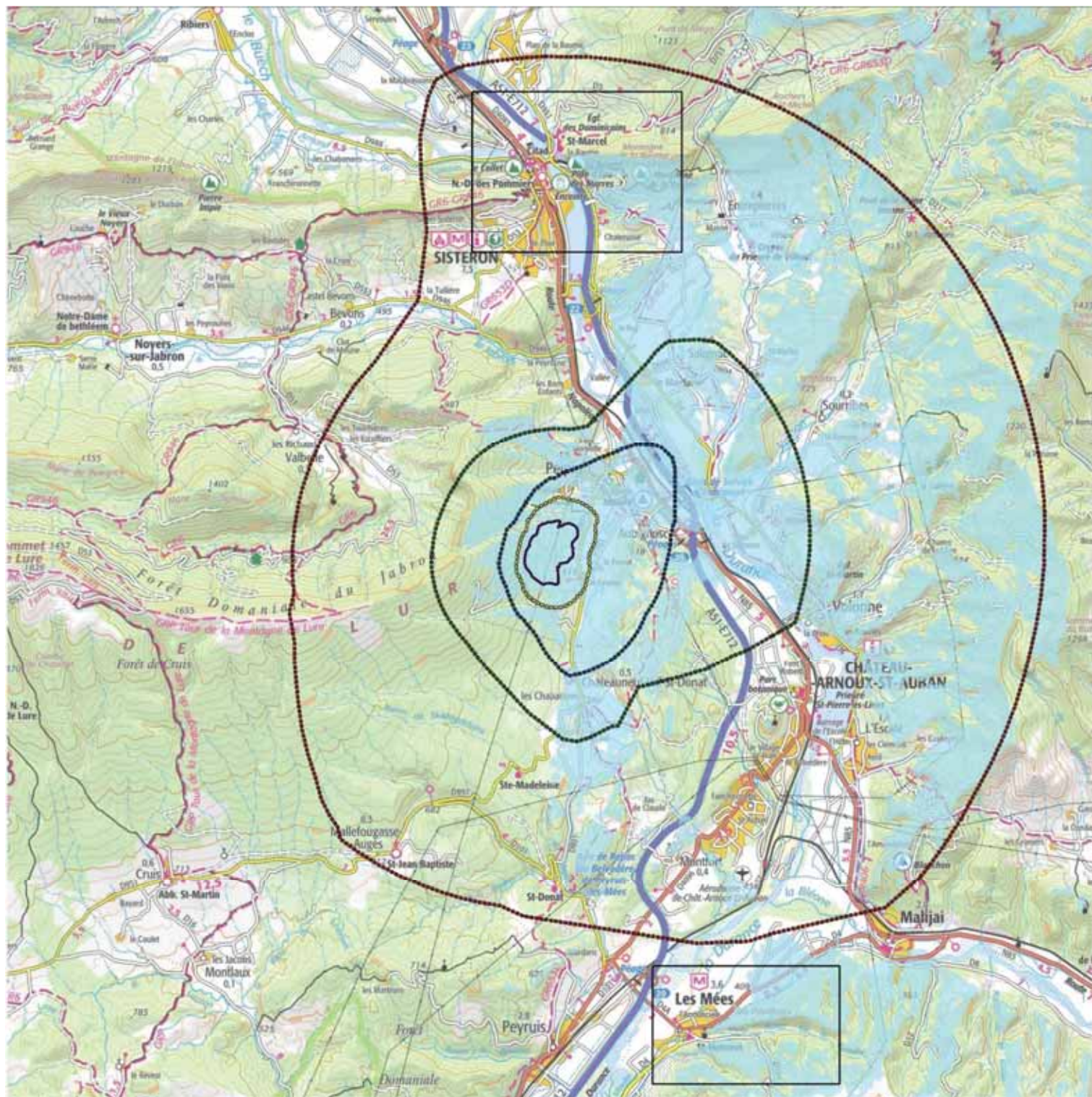
#### 2.2.5. LE SECTEUR D'ETUDE

Ce dernier périmètre correspond aux parcelles sur lesquelles l'implantation du projet photovoltaïque peut s'effectuer.

LES 5 AIRES D'ÉTUDES SONT LOCALISÉES EN PAGE SUIVANTE.



### 2.3. CARTE DES AIRES D'ETUDES REAJUSTEES



#### LES AIRES DE L'ETUDE



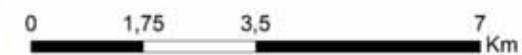
Projet solaire site de «Malaga»  
 Commune d'Aubignosc (04)



Visibilité potentielle sur le secteur d'étude

#### Limites et aires d'études

- Secteur d'étude
- Aire d'étude immédiate = 500m
- Aire d'étude rapprochée = 500m à 2km
- Aire d'étude intermédiaire = 2km à 5km
- Aire d'étude éloignée = 5km à 10km
- Détails spécifiques enjeux patrimoniaux





## Chapitre 3. CARACTERISTIQUES GENERALES DU TERRITOIRE D'ETUDE

### 3.1. GENERALITES ET METHODE DE TRAVAIL

Ce chapitre analyse le paysage afin de valoriser ses grandes caractéristiques. Le chapitre traite des thématiques suivantes :

1. Le paysage naturel (topographie et hydrographie),
2. Le paysage construit (modes d'occupation de l'espace),
3. Et le patrimoine réglementé.

### 3.2. LE PAYSAGE NATUREL : TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE

La Durance est au cœur du réseau hydrographique. Sinuant dans son vaste lit de galets, elle est le plus souvent masquée derrière une épaisse ripisylve. Secondairement, le Jabron est un cours d'eau notable. Vient ensuite un nombre considérable de petits ruisseaux créant de nombreux mouvements de reliefs.

La Durance et sa vallée marquent le territoire en dessinant une sorte de couloir naturel. Autour, le relief mouvementé correspond à l'Est au pays de Vançon et à l'Ouest à la haute montagne de Lure.

La montagne de Lure barre de son impressionnante silhouette le nord-ouest du département. Cette montagne sépare ainsi la Provence du Dauphiné. Ses falaises se tournent vers le Nord. Elles contrastent avec les ondulations plus douces du Sud.

Le site prospecté se situe sur le piémont de la montagne de Lure, non loin de la vallée de la Durance. Sa localisation sur ce piémont, proche des mouvements du relief (buttes topographiques) de Peipin et d'Aubignosc lui confèrent un caractère original.

Pour s'inscrire dans le paysage, le projet devra composer avec cette localisation particulière.

VOIR CARTE EN PAGE SUIVANTE

### 3.3. LE PAYSAGE CONSTRUIT (MODES D'OCCUPATION DE L'ESPACE)

La vallée de la Durance avec son large fond plat se présente comme une plaine agricole. Au sein de cet espace se développe la dynamique économique et humaine du territoire. L'autoroute A 75 et la route nationale RN 85 soulignent cette plaine. Deux axes routiers principaux permettent la liaison entre Sisteron au Nord (ville la plus importante) et Montfort, Peyruis et Les Mées au Sud (hors du territoire). Des routes secondaires, moins fréquentées soulignent le piémont de Lure, comme la RD 951 qui borde l'Est du secteur d'études. Enfin, des routes tertiaires peu fréquentées occupent les coteaux et les hautes terres de la partie Est.

En s'éloignant du fond de vallée, le paysage est plus naturel. La forêt souligne les coteaux qui bordent la vallée. Au nord, le chêne pubescent et le pin sylvestre dominant dans les forêts clairsemées. Puis, par secteur, plus sec, ce sont le pin d'Alep et le chêne vert qui prennent le relais. Sur les coteaux les mieux exposés, de belles olivettes en terrasses s'étagent autour des villages.

Dans les hautes terres (partie est et ouest du territoire), la forêt domine clairement et les espaces habités se font plus rares.

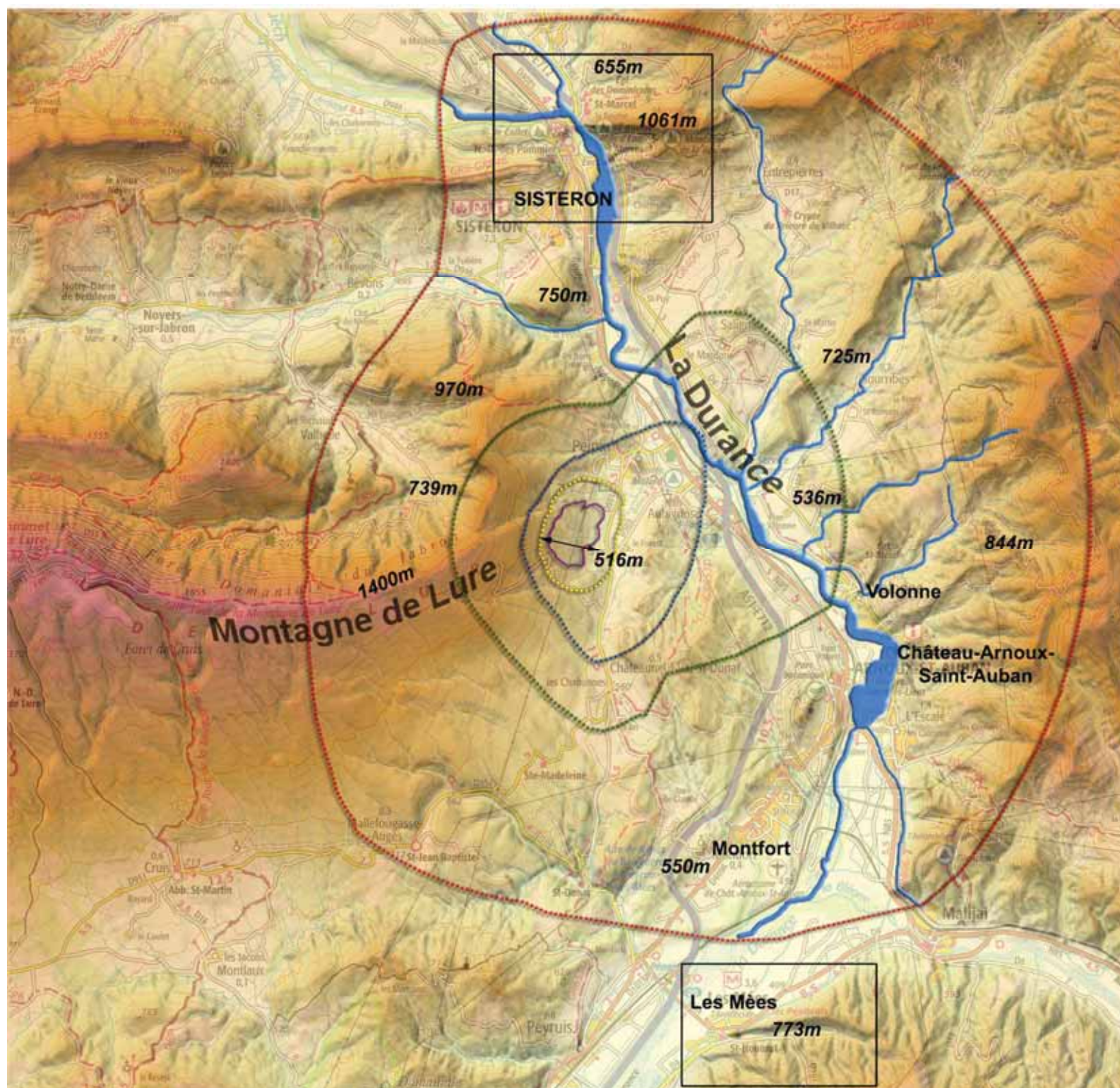
Le contraste entre la plaine humanisée au centre et les hautes terres moins investies humainement (montagne de Lure à l'Ouest et pays du Vançon à l'Est) est notable.

Le site d'investigation se place à la transition entre ces 2 ambiances et au sein du piémont de Lure.

VOIR CARTE EN PAGE SUIVANTE



### 3.4. CARTE DU PAYSAGE NATUREL : TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE



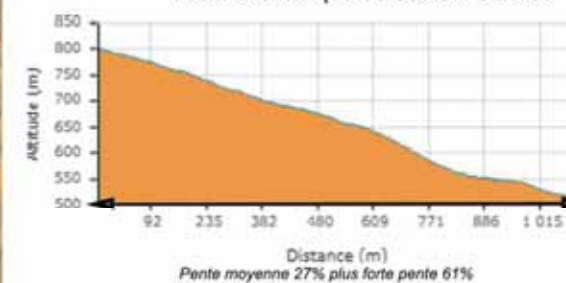
#### LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE



Projet solaire site de «Malaga»  
 Commune d'Aubignosc (04)

- Variations altimétriques
- Principaux cours d'eau

Profil schématique du secteur d'étude



NB: Ce profil schématique sera complété par une coupe topographique plus précise dans le chapitre des impacts

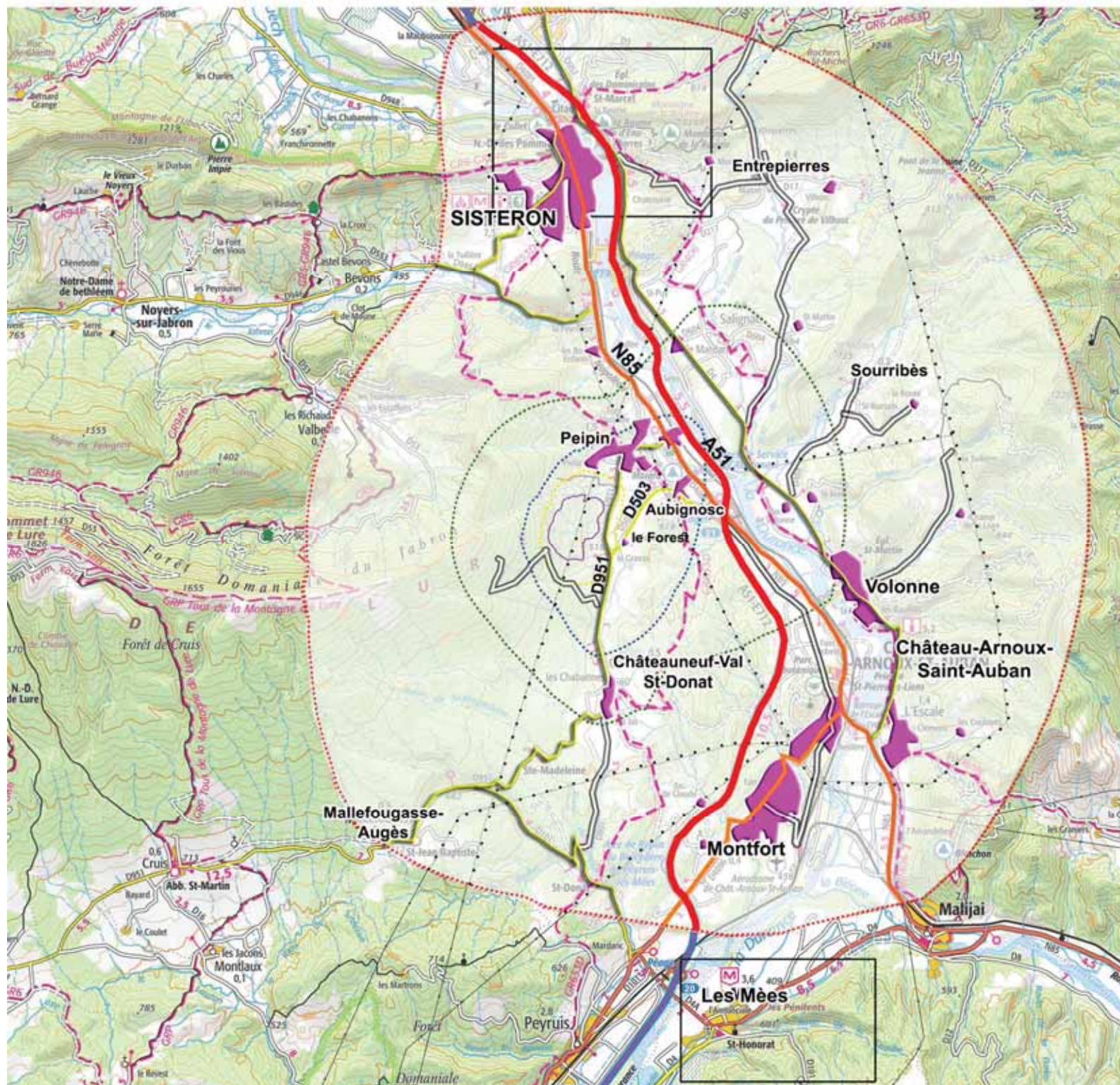
#### Limites et aires d'études

- Secteur d'étude
- Aire d'étude immédiate = 500m
- Aire d'étude rapprochée = 500m à 2km
- Aire d'étude intermédiaire = 2km à 5km
- Aire d'étude éloignée = 5km à 10km
- Détails spécifiques enjeux patrimoniaux











### 3.5. CARTE DU PAYSAGE CONSTRUIT (PRINCIPAUX MODES D'OCCUPATION DE L'ESPACE)









#### LE PAYSAGE CONSTRUIT



Projet solaire site de «Malaga»  
 Commune d'Aubignosc (04)

-  Principaux espaces habités
-  Route principale
-  Routes secondaires
-  Routes tertiaires
-  Lignes électriques
-  Circuits de randonnées

#### Limites et aires d'études

-  Secteur d'étude
-  Aire d'étude immédiate = 500m
-  Aire d'étude rapprochée = 500m à 2km
-  Aire d'étude intermédiaire = 2km à 5km
-  Aire d'étude éloignée = 5km à 10km
-  Détails spécifiques enjeux patrimoniaux





## 3.6. LE PATRIMOINE REGLEMENTE

Le patrimoine réglementé comprend les monuments historiques (MH), les sites réglementés et tout autre type de protection lié au paysage (ex. : UNESCO).

### 3.6.1. DEFINITION DES TERMES MONUMENT HISTORIQUE ET SITE REGLEMENTE

#### 3.6.1.1. MONUMENT HISTORIQUE

Un monument historique (MH) est, en France, défini comme un monument ou un objet recevant par arrêté un statut juridique destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique ou architectural.

Deux niveaux de protection existent : un monument peut être « classé » ou « inscrit ».

#### 3.6.1.2. SITE REGLEMENTE

Un site réglementé peut être soit classé, soit inscrit. Un site classé est un monument ou un espace naturel, remarquable et exceptionnel par son caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Il mérite à cet égard d'être distingué et rigoureusement protégé. Un site inscrit bénéficie des mêmes caractéristiques qu'un site classé, mais sans présenter une valeur ou une fragilité telle, que soit justifié un classement. Cependant il a suffisamment d'intérêt pour que son évolution soit suivie de près.

### 3.6.2. METHODE DE TRAVAIL LIEE AU PATRIMOINE REGLEMENTE

Les monuments historiques et les sites réglementés représentent des enjeux. Dans le cadre du projet, les lieux sensibles deviennent des sensibilités sitôt que les visibilitées semblent effectives.

L'analyse du patrimoine réglementé se déroule en trois phases :

#### 3.6.2.1. PREMIERE PHASE : TRAVAIL BIBLIOGRAPHIQUE ET CARTOGRAPHIQUE

Cette phase comprend la définition, la localisation et la valorisation du patrimoine réglementé. Les MH et sites les plus sensibles correspondent à ceux émergeant dans le paysage. À savoir, toutes les églises et les abbayes et les espaces réglementés du périmètre intermédiaire et rapproché. Ces lieux sont analysés de manière prioritaire.

Lorsque les monuments historiques et sites sont isolés dans le paysage, ils révèlent des sensibilités de moindre importance. Il s'agit des croix de chemin, hôtels particuliers et des domaines. Ces éléments relèvent souvent des positions isolées, à l'intérieur de structures bâties, inscrites dans des parcs arborés, sans covisibilité possible avec le secteur d'études. Ces lieux sont analysés de manière secondaire.

#### 3.6.2.2. SECONDE PHASE : ANALYSE DE TERRAIN

Toutes les sensibilités identifiées cartographiquement font l'objet d'un travail de terrain précis. Analysées directement sur place, afin d'évaluer les visibilitées et covisibilitées réelles avec le projet.

#### 3.6.2.3. TROISIEME PHASE

De retour au bureau, les sensibilités révélant des enjeux sont notifiées et répertoriées dans un tableau (pages suivantes).

### 3.6.3. LE PROJET DANS LE CADRE DU PATRIMOINE REGLEMENTE

La quasi-totalité des monuments historiques et des sites réglementés sera préservée des vues vers le projet.

Sisteron et son important patrimoine réglementé échappent complètement aux vues. La configuration du relief protège naturellement la ville. De même, les autres communes connues pour leur patrimoine comme Château-Arnoux-St-Auban, Montfort, Peyruis, ne pourront pas percevoir le projet.

Finalement, les deux seuls monuments historiques en covisibilitées possibles se situent sur les hauteurs de Volonne. Ils correspondent à l'ancien prieuré de Taravon (MH 8) et à l'église Saint-Martin (ruines) (MH 10). Depuis ces lieux, le relief en premier plan limite les vues. De plus, les 5 km de distance réduisent encore les vues franches vers le projet.



### 3.6.4. INVENTAIRE DU PATRIMOINE REGLEMENTE

Les tableaux suivants identifient les monuments historiques et les sites réglementés du territoire. Ils sont classés par département, commune, type et date de protection. L'identifiant permet de se repérer sur la carte du patrimoine (à la fin du chapitre). Les deux dernières colonnes analysent les distances et les visibilitées au projet.

#### 3.6.4.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES (MH)

DÉPARTEMENT	COMMUNE	IDENTIFIANT/C ARTE	NOM DU MONUMENT	TYPE DE PROTECTION ET DATE	DISTANCE /secteur d'étude	VISIBILITÉ POTENTIELLE /SECTEUR D'ETUDE
04	Château-Arnoux-Saint-Auban	1	Monument aux morts de la guerre de 1914-1918	2010/02/22 : inscrit MH	6.48	Isolé au sein du lieu-dit « le Village » / Aucune visibilité possible
04	Château-Arnoux-Saint-Auban	2	Maison en bois à portique appelée aussi "chalet"	2001/03/19 : inscrit MH	6.86	Au lieu-dit Saint-Auban, maison construite dans un lotissement / Aucune visibilité possible
04	Château-Arnoux-Saint-Auban	3	Prieuré Saint-Pierre (restes)	1978/05/30 : inscrit MH	6.65	Le relief bloque les vues / Aucune visibilité possible
04	Château-Arnoux-Saint-Auban	4	Château	1969/12/01 : inscrit MH	6.25	Le relief bloque les vues / Aucune visibilité possible
04	Châteauneuf val saint Donat	5	Chapelle Sainte-Madeleine	1997/06/30 : inscrit MH	4.76	Le relief bloque les vues / Aucune visibilité possible
04	Mallefougasse_Augès	6	Église paroissiale Saint-Jean-Baptiste	1997/10/14 : inscrit MH	7.04	Le relief bloque les vues / Aucune visibilité possible
04	Montfort	7	Chapelle Saint-Donat	1959/02/27 : classé MH	7.13	Le relief bloque les vues / Aucune visibilité possible
04	Volonne	8	Ancien prieuré de Saint-Jean-de-Taravon	1992/01/30 : inscrit MH	4.97	Les reliefs des premiers plans bloquent les vues. Quelques vues restent possibles sur le secteur nord de la ZIP
04	Volonne	9	Ancien château actuellement mairie	1992/12/14 : classé MH	5,9	Isolé au sein du village / Aucune visibilité possible
04	Volonne	10	Église Saint-Martin (ruines)	1971/10/20 : classé MH	5,86	Les reliefs des premiers plans bloquent les vues. Quelques vues restent possibles sur le secteur nord de la ZIP
04	Sisteron	11	Maison	1948/11/29 : inscrit MH	8	Isolé au sein de la ville / Aucune visibilité possible
04	Sisteron	12	Maison des Missionnaires de la Croix, puis école de musique	1987/06/18 : inscrit MH	8.10	Isolé au sein de la ville / Aucune visibilité possible
04	Sisteron	13	Enceinte (reste de l'ancienne)	1875 : classé MH	8.93	Isolé au sein de la ville / Aucune visibilité possible
04	Sisteron	14	Ancien couvent de la Visitation, puis résidence pour personnes âgées des Visitandines et Musée Terre et Temps	1984/12/21 : inscrit MH	8.12	Isolé au sein de la ville / Aucune visibilité possible
04	Sisteron	15	Chapelle Saint-Marcel	1984/06/27 : classé MH	8,8	Le relief bloque les vues / Aucune visibilité possible
04	Sisteron	16	Ancienne cathédrale Notre Dame	1840 : classé MH	8,48	Isolé au sein de la ville / Aucune visibilité possible
04	Sisteron	17	Hôpital	1989/02/21 : inscrit MH	7,8	Isolé au sein de la ville / Aucune visibilité possible
04	Sisteron	18	Église des Dominicains de la Baume	1963/04/04 : classé MH	8,92	Le relief bloque les vues / Aucune visibilité possible
04	Sisteron	19	Citadelle	2013/08/12 : inscrit MH	8.55	Le relief bloque les vues / Aucune visibilité possible

### 3.6.4.2. LES SITES REGLEMENTES

DÉPARTEMENT	COMMUNES	IDENTIFIANT/CARTE	NOM DU SITE	TYPE DE PROTECTION	SURFACE (HA)	DISTANCE / ZIP	VISIBILITÉ POTENTIELLE / SECTEUR D'ÉTUDE
04	Sisteron	S1	Citadelle de Sisteron	11/02/1925 : classé	7.03	8.55	Le relief bloque les vues / Aucune visibilité possible
04	Sisteron	S2	Château de la Cassette confluent du Buech et Durance	25/09/1944 : inscrit	31.17	6.80	Le relief bloque les vues / Aucune visibilité possible
04	Château-Arnoux-Saint-Auban	S3	Château de Château-Arnoux et son parc	08/06/1951 classé	5.37	6.25	Le relief bloque les vues / Aucune visibilité possible
04	Montfort	S4	Chapelle saint-Donat et abords à Montfort	14/12/1943 inscrit	4.51	7,13	Le relief bloque les vues / Aucune visibilité possible
04	Les Mées	S5	Pénitents des Mées	12/05/1941 classé	26,01	10,7	Visibilité sur de très longues distances/ sans incidence

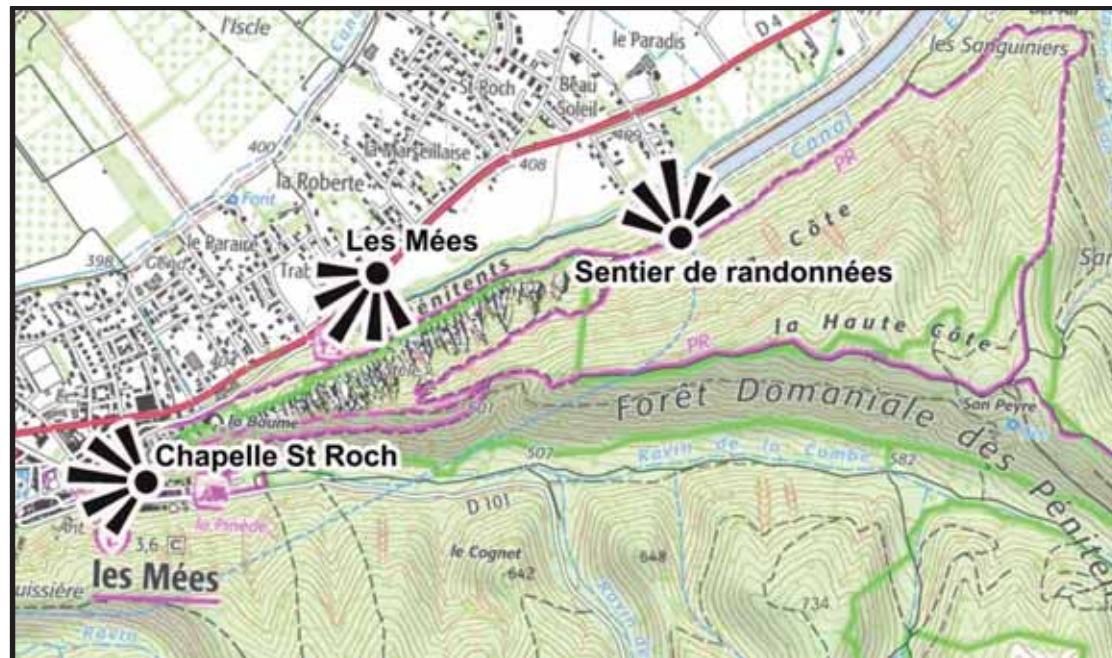
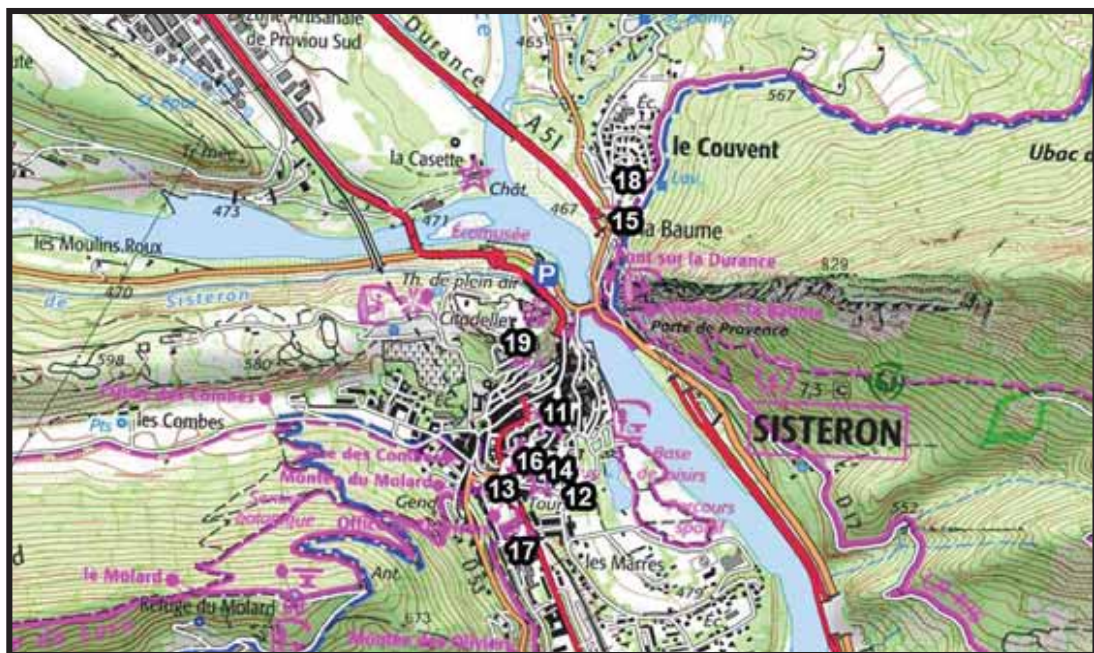
### 3.6.5. REPERAGE PHOTOGRAPHIQUE





### 3.7. DETAILS SPECIFIQUES DU PATRIMOINE DE SISTERON ET DES MEES

#### 3.7.1. CARTES DE LOCALISATION



Carte 1 : Le patrimoine de Sisteron est préservé des vues vers le secteur d'études. (Numéros du tableau d'inventaire du patrimoine en pages précédentes)

Carte 2 : Le site patrimonial des Mées, formation géologique qui dessine des falaises vertigineuses, offre peu ou pas de vue possible. (Photos ci-dessous)

#### 3.7.2. REPERAGE PHOTOGRAPHIQUE DES MEES



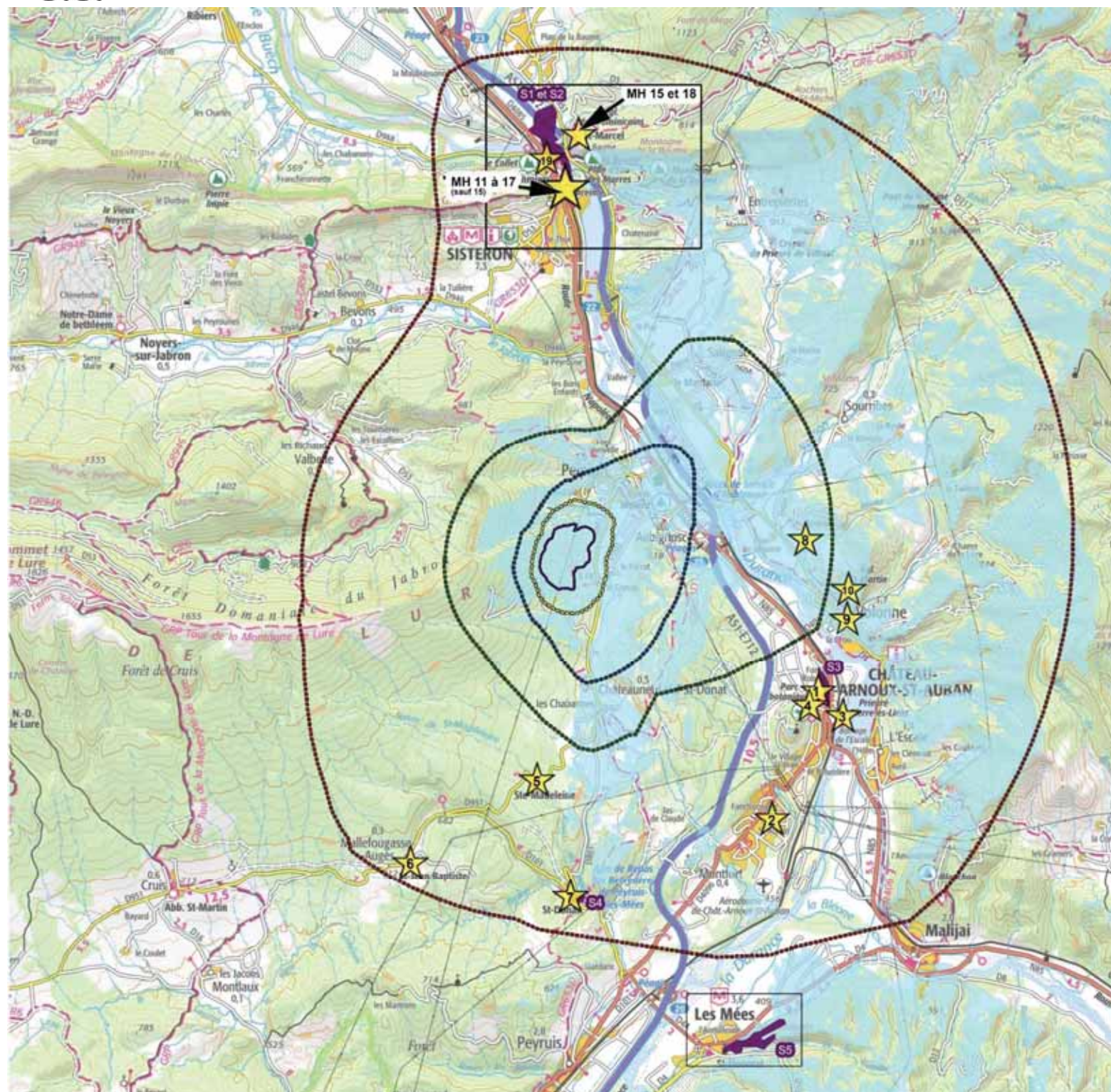
Photo 1 : Les Mées. Les vues principales s'établissent depuis la vallée et sont orientées dans le sens inverse du secteur d'études.

Photo 2 : Chapelle St-Roch qui marque les hauteurs des Mées. Depuis la chapelle, les vues surplombent le village. Le secteur d'études est hors champ de vision.

Photo 3 : Sentier sur les hauteurs des Mées. Le secteur d'études se localise dans le lointain. Les panneaux solaires peuvent rappeler à cette échelle les filets de protection des vergers.



### 3.8. CARTE DU PATRIMOINE REGLEMENTE



#### LE PATRIMOINE REGLEMENTE

Projet solaire site de «Malaga»  
 Commune d'Aubignosc (04)

- Visibilité potentielle sur le secteur d'étude
- Monuments historiques
- Sites réglementés

#### NB

**Le patrimoine réglementé préservé des vues concerne :**

L'ensemble du patrimoine de Sisteron. Voir détail spécifique  
 L'ensemble du patrimoine de Château-Arnoux-St-Auban  
 Tous les autres monuments historiques localisés au sud du territoire

**Les monuments historiques avec des vues possibles concerne :**

Deux monuments historiques de Volonne : MH8 et MH10.  
 Les vues sont limitées par le relief en premiers plan de la ZIP :

**Tous les sites réglementés sont isolés des vues.**

Le célèbre site des Mées se localise à plus de 10 km.  
 Le site est principalement perçu dans le sens inverse de la ZIP.  
 Voir détail spécifique.

#### Limites et aires d'études

- Secteur d'étude
- Aire d'étude immédiate = 500m
- Aire d'étude rapprochée = 500m à 2km
- Aire d'étude intermédiaire = 2km à 5km
- Aire d'étude éloignée = 5km à 10km
- Détails spécifiques enjeux patrimoniaux





## Chapitre 4. LES ENTITES PAYSAGERES

### 4.1. DEMARCHE DE TRAVAIL

#### 4.1.1. PREAMBULE

Les entités paysagères découlent du travail d'analyse établi en pages précédentes, de l'analyse du terrain et des recherches bibliographiques. Ici l'atlas de paysage disponible sur le site de la DREAL PACA alimente aussi ce chapitre.

Pour chaque entité étudiée, les enjeux liés à la visibilité vers le secteur d'études sont déterminés.

Les enjeux de ce chapitre concernent l'aire d'étude éloignée. Les enjeux aux autres échelles (intermédiaire rapprochée, immédiate et secteur d'études) seront traités dans les prochains chapitres.

#### 4.1.2. DEFINITION DU VOCABULAIRE UTILISE

##### 4.1.2.1. ENTITES DE PAYSAGE

Territoire dont l'ensemble des caractéristiques : relief, hydrographie, modes d'occupation du sol, formes d'habitat et végétation, présentent une homogénéité d'aspect.

Chaque entité possède des caractéristiques géographiques, économiques et sociales, des ambiances et des perceptions globalement similaires.

#### 4.1.3. IDENTIFICATION DES ENTITES PAYSAGERES

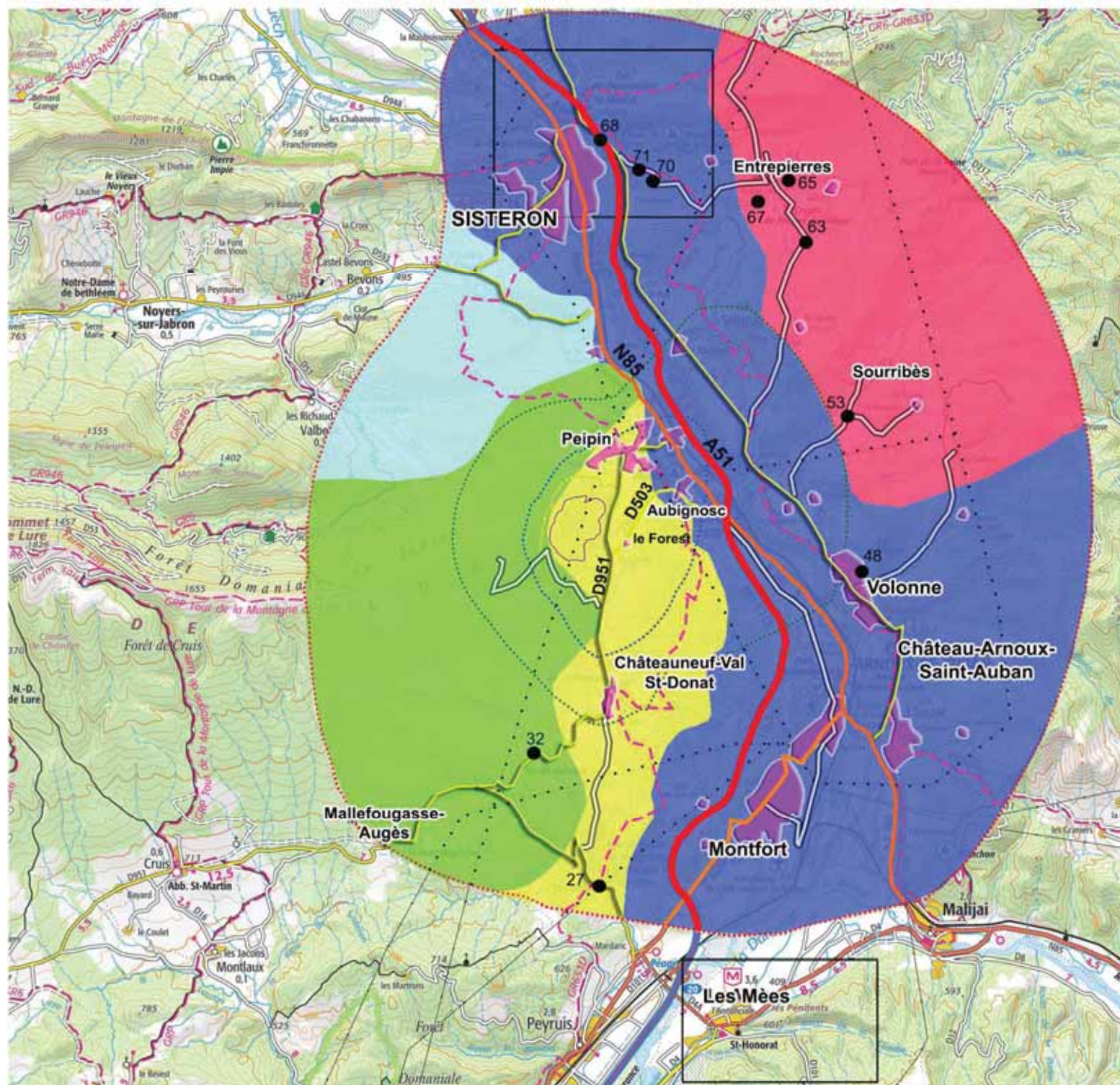
Le territoire comprend 5 entités :

- ❖ Entité 1 : la vallée de la Moyenne Durance
- ❖ Entité 2 : la vallée du Jabron
- ❖ Entité 3 : la montagne de Lure
- ❖ Entité 4 : le piémont de Lure
- ❖ Entité 5 : le pays de Vançon

Dans le cadre du projet, les entités E2, E3 et E4 ne présentant pas de vue possible ont été regroupées afin de concentrer l'analyse sur les enjeux paysagers réels et objectifs.



## 4.2. CARTE DES ENTITES DE PAYSAGE

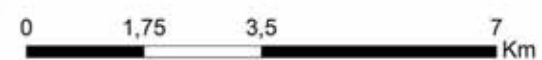


### LES ENTITES PAYSAGERES



Projet solaire site de « Malaga »  
 Commune d'Aubignosc (04)

- Points de vue / Chapitre  
*Les points de vue sont toujours orientés vers le secteur d'étude*
  - ENTITE 1 :  
LA VALLEE DE LA MOYENNE DURANCE
  - ENTITE 2 :  
LA VALLEE DU JABRON
  - ENTITE 3 :  
LA MONTAGNE DE LURE
  - ENTITE 4 :  
LE PIEMONT DE LURE
  - ENTITE 5 :  
LE PAYS DE VAÇON
  - Principaux espaces habités
  - Route principale
  - Routes secondaires
  - Routes tertiaires
  - Lignes électriques
  - Circuits de randonnées
- Limites et aires d'études**
- Secteur d'étude
  - Aire d'étude immédiate = 500m
  - Aire d'étude rapprochée = 500m à 2km
  - Aire d'étude intermédiaire = 2km à 5km
  - Aire d'étude éloignée = 5km à 10km
  - Détails spécifiques enjeux patrimoniaux





## 4.3. ENTITE 1 : LA VALLEE DE LA MOYENNE DURANCE

### REPERAGE PHOTOGRAPHIQUE



Pdv 68- La RD 951 offre une vision générale de Sisteron et de sa situation originale sur un éperon rocheux. Autour, les reliefs notables limitent les vues. Photo en sens inverse du projet



Pdv 71- Depuis la petite RD 17 également GR 406 route de la Baume, le site se localise derrière le relief de premier plan, les vues sont bloquées.



Pdv 70- Le long de la RD 17, Sisteron est au centre des perceptions. Le secteur d'étude n'est pas visible.



Pdv-48, Depuis les hauteurs de Volonne, quelques panoramas en hauteur sont atténués par les reliefs de premier plan.

## GRANDES LIGNES DE COMPOSITION DE L'ENTITE 1

### PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

Cette entité se présente comme une large vallée à fond plat, aux allures de plaine. Elle est bordée de longs coteaux boisés qui forment ses limites.

Cette sorte de colonne vertébrale est le principal axe de circulation et de développement économique du territoire. Il est marqué par la Durance, la route nationale RN 85, l'autoroute A 51, et une implantation bâtie récente. Ces éléments concourent à renforcer une lecture linéaire de cette vallée. La moyenne Durance commence au nord au niveau de Sisteron, porte d'entrée de l'entité et s'arrête au sud niveau des Mées.

### SPECIFICITE PAYSAGERE ET PATRIMOINE REGLEMENTE

**Sisteron** détient un fort patrimoine réglementé géologique, historique et culturel. Elle est aussi la seule ville directement en lien avec l'eau de la Durance.

**Château-Arnoux-St-Auban et Montfort** détiennent aussi des composantes sensibles : éléments réglementés (voir chapitre patrimoine) et non réglementés, mais fréquentés et touristiques. À Château-Arnoux, le plan d'eau de l'Escale correspond à une richesse floristique et faunistique. À Montfort, le village est un site repère particulièrement attrayant.

Plus au sud, le site des Mées (site inscrit loi de 1930) est connu pour sa formation géologique exceptionnelle de colonnes monumentales creusées dans un poudingue résistant. Ces falaises de galets vertigineuses sont un repère pour la vallée et constituent l'un des emblèmes du département. Ce site est principalement visible dans le sens inverse du secteur d'études. Depuis ses hauteurs, le circuit de randonnée offre des vues lointaines à plus de 10 km de distance. Des composantes anthropiques occupent les premiers plans du panorama. (Voir détail sur les Mées au chapitre Patrimoine réglementé)

### ENJEUX PAYSAGERS POTENTIELS DANS LE CADRE DU PROJET

L'entité est globalement très préservée des vues. Les espaces spécifiques et réglementés cités seront peu en lien visuel avec le projet : aucune vue possible depuis les espaces réglementés de Sisteron, Château-Arnoux-St-Auban et Montfort. Seul point de vue possible et ponctuel l'église Saint-Martin de Volonne (analyse au chapitre intermédiaire)

Les enjeux restent globalement faibles.



#### 4.4. ENTITE 2 : VALLEE DE JABRON, ENTITE 3 : MONTAGNE DE LA LURE, ENTITE 4 : PIEMONT DE LURE

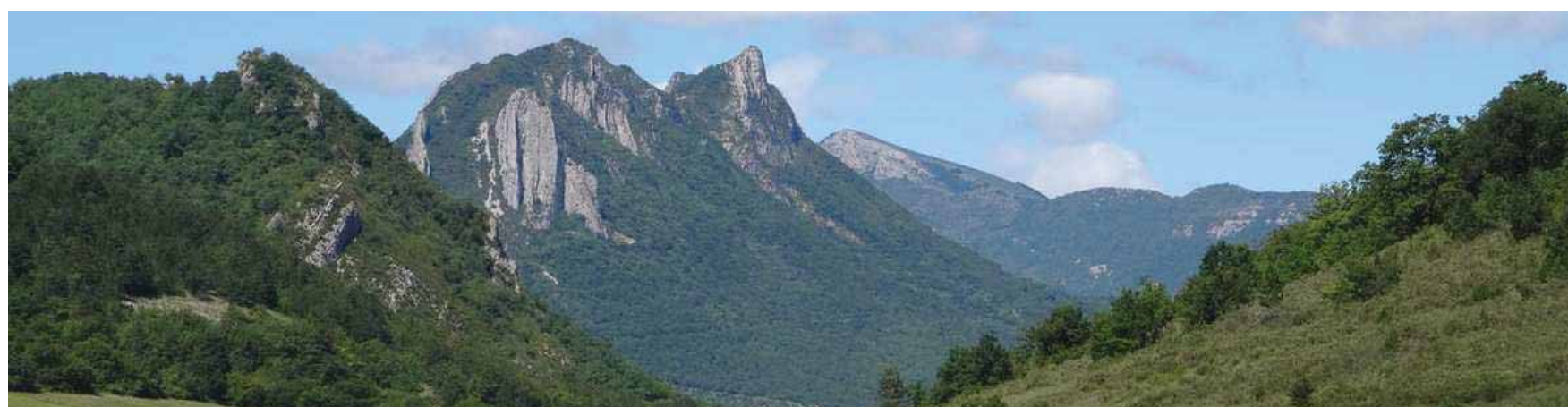
##### REPERAGE PHOTOGRAPHIQUE



Pdv 27- La RD 101 est complètement inscrite dans le relief. La chapelle Saint Donat est visible sans arrière-plan lointain possible.



Pdv 32- La RD 951 souligne la montagne de Lure et son piémont. La vue est ouverte au niveau de la Ste Madeleine, mais sans vue possible vers le secteur d'étude.



Source internet- La vallée de Jabron dessine un territoire très enclavé. Les vues vers le secteur d'étude sont vaines.

##### REGROUPEMENT DES ENTITES E2, E3 ET E4

Dans le cadre de l'étude, le territoire ne présente pas de visibilité possible à l'échelle éloignée depuis l'Ouest. Ainsi, les entités paysagères E2, E3 et E4 ont été regroupées. Ceci permet de traiter plus clairement les enjeux réels liés au projet.

En revanche, les 2 entités : E3, Montagne de Lure et E4, Piémont de Lure présentent des visibilités possibles aux autres échelles. Elles seront donc analysées dans les prochains chapitres : aire d'étude intermédiaire, aire d'étude rapprochée et aire d'étude immédiate.

##### GRANDES LIGNES DE COMPOSITION

L'entité 2, vallée du Jabron correspond à une petite partie du territoire d'étude excentrée au nord-ouest. Cette vallée est structurée par la RD 946 peu fréquentée qui suit le Jabron. Les reliefs environnants affirmés rendant la vallée étroite et enclavée. Le paysage est cloisonné.

L'entité 3, Montagne de Lure est majoritairement occupée par de denses boisements. La RD 951 est inscrite dans les reliefs, les vues sont bloquées par les mouvements topographiques. L'entité comprend l'église réglementée de Sainte-Madeleine sans visibilité possible.

L'entité 4, Piémont de Lure est globalement occupé par la garrigue, des pins et par des plantations d'oliviers. L'entité est accessible par la RD 101 et la RD 801 sans visibilité possible vers le secteur d'étude. Depuis l'église de Saint Donat, il n'est pas possible de percevoir le secteur d'étude. Le paysage intermédiaire marque les premières ouvertures visuelles possibles.

##### ENJEUX PAYSAGERS POTENTIELS DANS LE CADRE DU PROJET

À l'échelle éloignée, la vallée du Jabron, la montagne de Lure et le piémont de Lure sont objectivement isolés des vues. Le secteur d'étude ne peut être perçu.

Les enjeux sont nuls.



## 4.5. ENTITE 5 : LE PAYS DE VANÇON

### REPERAGE PHOTOGRAPHIQUE



Pdv 53- Au sud de Sourribes, dans le creux du relief, Aubignosc est identifiable dans le lointain. Le secteur d'étude peut être identifié au loin.



Pdv 67- RD 217 au sud d'Entrepierrres, la vue s'ouvre. Les distances réduisent les enjeux.



Pdv 65 -RD 17 à l'est d'Entrepierrres, le panorama s'ouvre largement sans vue possible sur le secteur d'étude.



Pdv 63- Vers la Crypte du Prieuré de Vilhosc, les vues vers le secteur d'étude sont vaines.

### GRANDES LIGNES DE COMPOSITION DE L'ENTITE

#### PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

Territoire reculé et caractérisé par des composantes à grande échelle. Il est marqué par un relief mouvementé et assez complexe. Les montagnes sont couronnées d'impressionnantes falaises. Les vallons qui s'étirent en contre bas peuvent être larges comme c'est le cas sur le territoire. Ils sont couverts de forêt et de pâturages. L'élevage est l'activité de base. La pression de la vallée de la Durance se fait sentir à proximité de Sisteron, mais globalement le territoire reste préservé. Et les deux villages principaux d'Entrepierrres et de Sourribes ont pu conserver leur caractère rural avec des bâtiments assez authentiques.

#### SPECIFICITE PAYSAGERE ET PATRIMOINE REGLEMENTE

Les ambiances paysagères sont originales et le paysage offre un caractère un peu « hors du temps ». Aucun site réglementé n'est identifié.

### ENJEUX PAYSAGERS POTENTIELS DANS LE CADRE DU PROJET

Le paysage à grande échelle est marqué par de forts reliefs. Quelques vues lointaines sur de longues distances sont potentiellement possibles au sud d'Entrepierrres et au sud de Sourribes. Les perceptions lointaines réduisent la valeur des enjeux.

Les enjeux restent faibles.

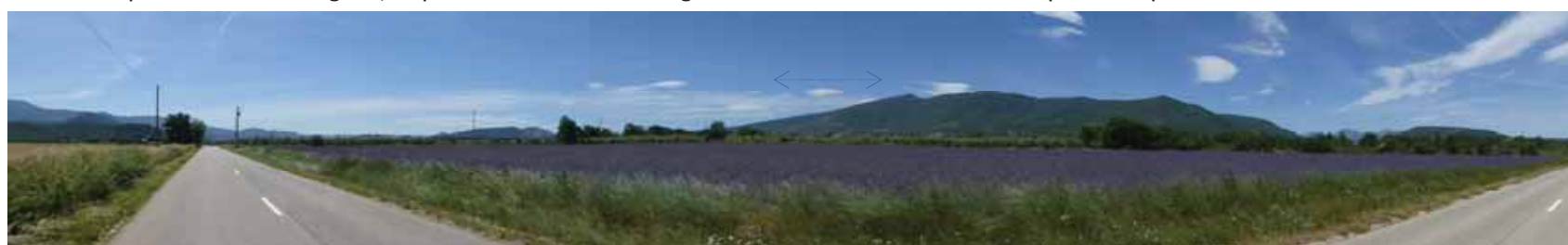


## Chapitre 5. CARACTERISTIQUES DE L'AIRE D'ETUDE INTERMEDIAIRE

### REPERAGE PHOTOGRAPHIQUE, AIRE D'ETUDE INTERMEDIAIRE



Pdv 58- Depuis l'école de Salignac, le panorama s'affirme malgré les constructions récentes de premiers plans.



Pdv 56- Depuis la RD 4, route principale localisée sur le bas du coteau de la Durance, les vues paraissent limitées.



Pdv 52- Les abords du Prieuré Saint-Jean (Volonne) offrent peu de vues possibles vers le secteur d'étude.



Pdv 50- L'église Saint-Martin (Volonne) sur la limite du périmètre intermédiaire permet des vues lointaines limitées par les composantes.

### DEMARCHE DE TRAVAIL

Les caractéristiques de cette aire d'étude s'établissent en plusieurs temps : État des lieux, enjeux dans le cadre du projet, et analyse cartographique. L'ensemble est accompagné d'un repérage photographique. La montagne de Lure n'est pas ouverte en direction du secteur d'étude

Deux autres ambiances sont notables, car ouvertes vers le secteur d'étude : le coteau est de la Durance et le piémont de Lure.

### CARACTERISTIQUES DE LA MONTAGNE DE LURE

La montagne de Lure est majoritairement occupée par de la garrigue rase, arbustive et arborée. Les routes d'accès sont peu ou pas représentées. Sur le nord, un sentier de randonnée (qui dessert Peipin) a été identifié sans visuel direct.

La majorité de la montagne de Lure reste isolée du secteur d'étude. Son altimétrie ne permet pas des vues sur le secteur d'étude localisé sur son versant.

La montagne de Lure ne présente pas d'enjeu.

### CARACTERISTIQUES DU COTEAU EST DE LA DURANCE

Le coteau est majoritairement occupé par des boisements est aussi ponctué d'espaces habités, Salignac au Nord-est et quelques hameaux de Volonne (Saint-Jean) au Sud-est. Les perceptions depuis ce coteau sont assez amples dirigées aussi bien vers la vallée et du piémont que vers les hautes terres (à l'opposé du secteur d'étude).

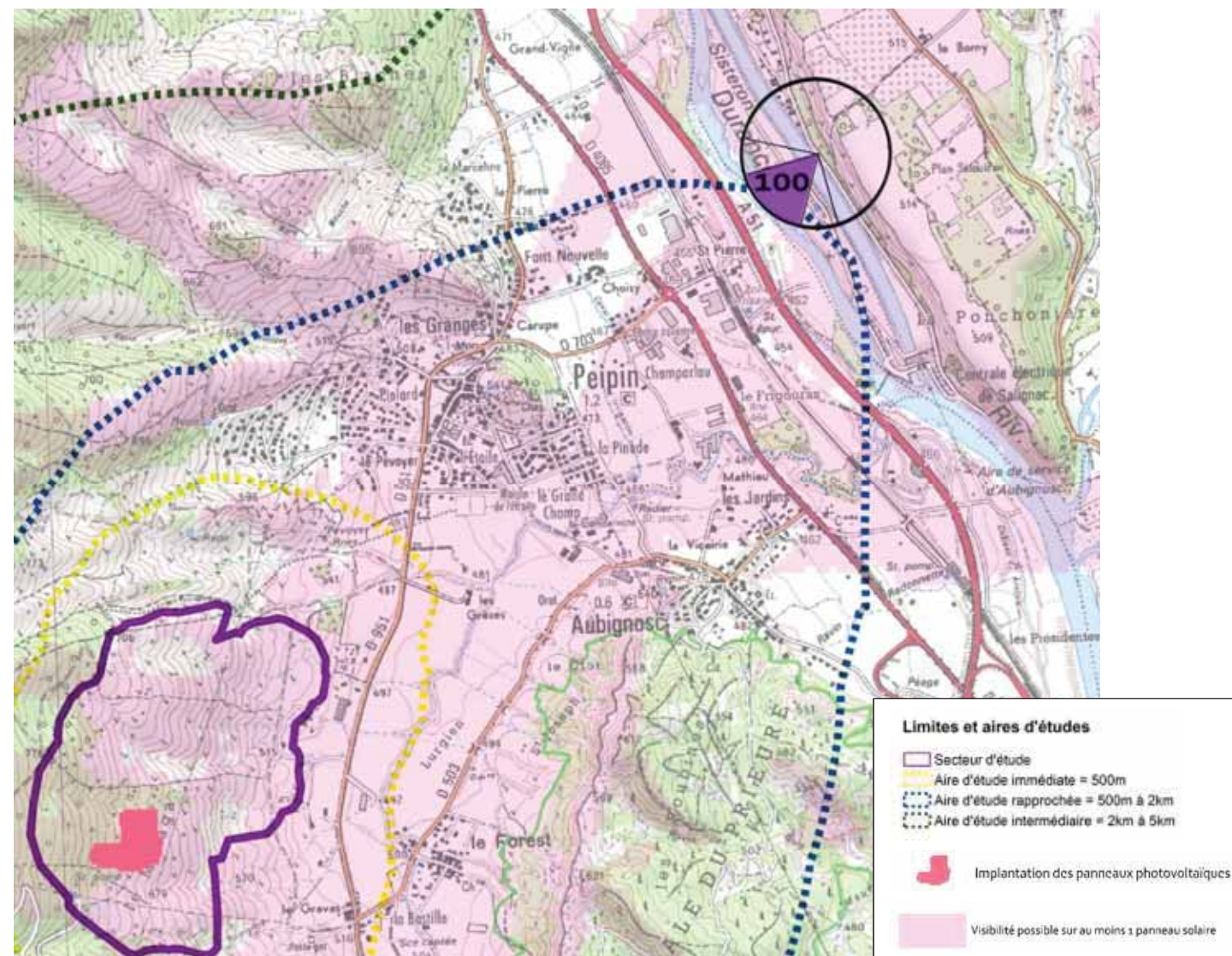
### ENJEUX DEPUIS LE COTEAU EST DE LA DURANCE

Depuis les hauteurs de Volonne et au regard du prieuré et de l'église Saint Martin, le panorama peut entraîner des vues. Les vues semblent limitées par les premiers reliefs notamment sur la partie nord du secteur d'étude. Malgré ce constat, les hauteurs de Volonne méritent une approche détaillée dans le cadre de l'évaluation des impacts paysagers. Un photomontage (pdv 50 carte en page suivantes) et une coupe topographique permettront une évaluation plus objective.



Salignac est une commune localisée au nord-ouest du périmètre rapproché au sein de la vallée de la Durance. Elle compte plusieurs hameaux dispersés dans une dépression vallonnée. Le village de Salignac se situe à 520 m d'altitude. Salignac est une commune agricole. Les agriculteurs possèdent des labels d'appellation spécifique. Les productions agricoles sont diversifiées. Dans le paysage l'arboriculture et les grandes cultures sont notables. Depuis les hauteurs de Salignac, les panoramas sont étendus, mais les composantes urbaines dominent sur la plupart des premiers plans bloquant ainsi les vues franches en direction du projet. Le secteur d'étude reste peu en lien visuel.

Depuis le fond de vallée et en particulier la proximité du canal, les visions s'établissent avec des premiers plans liés aux espaces habités et espaces agricoles qui occupent largement le replat de la vallée. Au sein de la vallée, il faut noter la présence de composantes anthropiques et industrielles : entrepôts standardisés, axes de circulation très fréquentés (ancienne route nationale, autoroute), aire de service, station de pompage, station d'épuration, centrale électrique de Salignac, canal EDF...



PDV 100 - depuis Salignac à la hauteur du canal, le projet sera perçu au loin épousant le relief. La vue de biais et la végétation présente sur les versants de Lure jouent un rôle important dans la faible perception du site. Sur le premier plan, les composantes humanisées existantes (habitations et construction agricole) offrent des ambiances compatibles avec le projet.



## REPERAGE PHOTOGRAPHIQUE, AIRE D'ETUDE INTERMEDIAIRE



Pdv 33- La RD 951 traverse le piémont de Lure, les vues sont ouvertes, mais sont globalement bloquées vers le secteur d'étude.



Pdv 34- Lors de la traversée des espaces habités, ici les Chabannes, le paysage environnant ne peut être perçu.



Pdv 35- Le relief permet peu ou pas de vues vers le secteur d'étude localisé sur un plan trop lointain.

## CARACTERISTIQUES DU PIEMONT DE LURE

À cette échelle, le paysage est structuré par la RD 951, principale route de desserte du piémont. La route se dessine parallèlement aux axes de la vallée. Elle permet de rejoindre Sisteron dans un cadre rural et plus authentique.

La route traverse les hameaux de Châteauneuf-Val-Saint-Donat et les Chabannes. Majoritairement bordées d'arbres, ses vues sont souvent arrêtées par les composantes boisées et autres éléments du paysage.

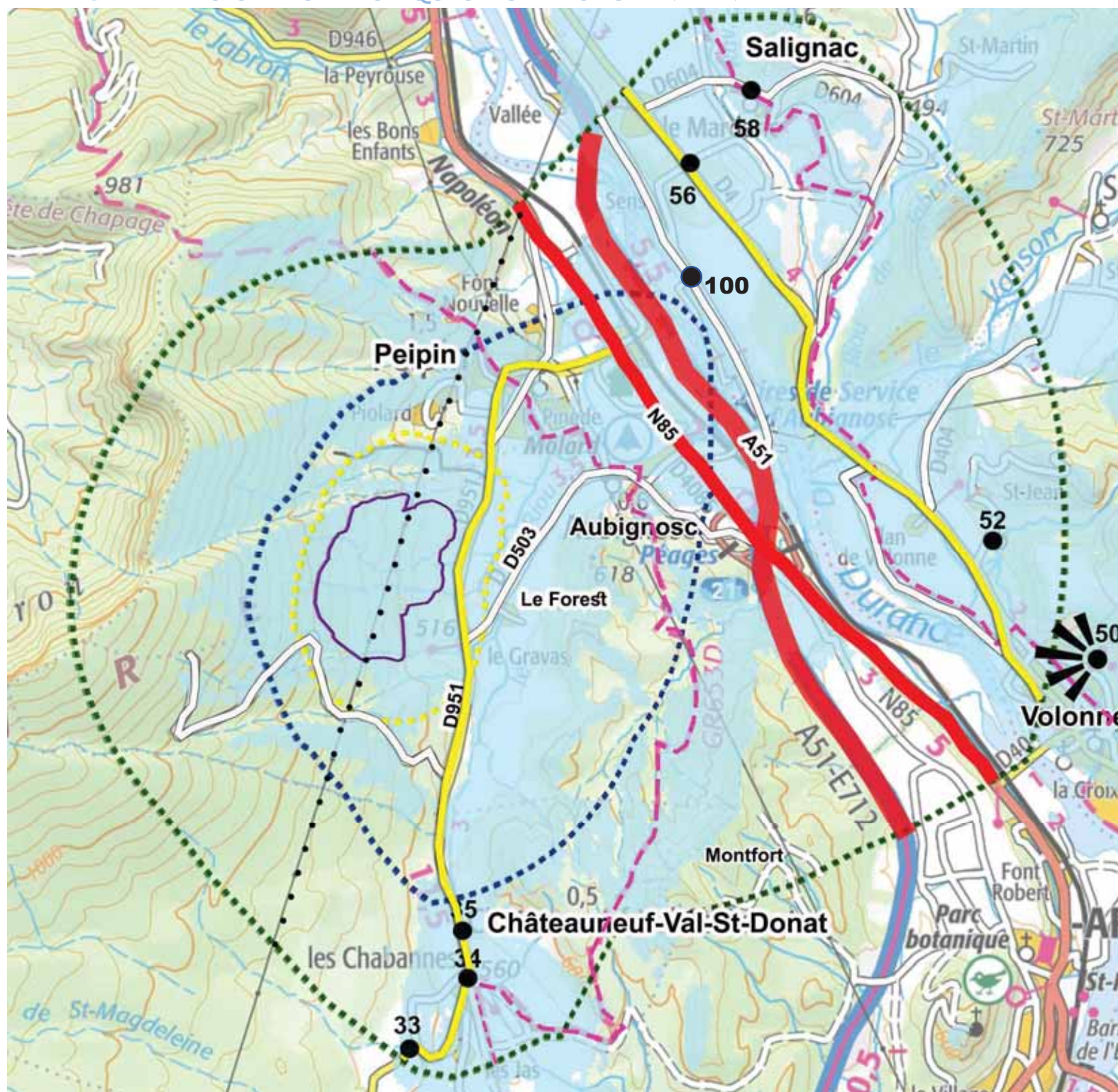
Le périmètre est aussi marqué par le passage du GR 653 D aussi chemin Saint-Jacques-de-Compostelle. Depuis ce circuit de randonnée, des vues peuvent s'établir depuis le paysage de garrigue arborée. À noter que la ligne électrique haute tension, élément anthropique fort occupe déjà les vues.

## ENJEUX DEPUIS LE PIEMONT DE LURE

Principalement desservis par la RD 951, les liens visuels avec le secteur d'étude restent faibles. Les vues potentielles s'établissent seulement à partir de 2 km de distance (prochain chapitre).



## CARTE DES CARACTERISTIQUES DU PAYSAGE INTERMEDIAIRE



### LE PAYSAGE INTERMEDIAIRE

Projet solaire site de «Malaga»  
 Commune d'Aubignosc (04)

- Visibilité potentielle sur le secteur d'étude
- Route principale
- Routes secondaires
- Routes tertiaires
- Lignes électriques
- Circuits de randonnées
- Points de vue / Chapitre  
*Les points de vue sont toujours orientés vers le secteur d'étude*
- Points de vue / Photomontage

**Limites et aires d'études**

- Secteur d'étude
- Aire d'étude immédiate = 500m
- Aire d'étude rapprochée = 500m à 2km
- Aire d'étude intermédiaire = 2km à 5km
- Détails spécifiques enjeux patrimoniaux

0 1,75 3,5 7 Km



## Chapitre 6. CARACTERISTIQUES DES AIRES D'ETUDE : RAPPROCHEE, IMMEDIATE ET SECTEUR D'ETUDE

### REPERAGE PHOTOGRAPHIQUE, AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE



Pdv 80- Le long de la RD 951, des villas récentes marquent le sud de Peipin, le secteur d'étude peut être visible dans le lointain.



Pdv 82- Depuis le cimetière de Peipin, le panorama permet des vues lointaines qui peuvent inclure le secteur d'étude.



Pdv 73- Depuis l'A75, le paysage de vitesse permet peu ou pas de vue possible sur le secteur d'étude.



PDV 72- À l'entrée de Peipin le long de la Nationale 85, le paysage industriel domine et les vues vers le secteur d'étude sont bloquées.

### DEMARCHE DE TRAVAIL

Les caractéristiques des aires d'étude rapprochée, immédiate et secteur d'études s'établissent en plusieurs temps : état des lieux, enjeux dans le cadre du projet, et analyse cartographique. L'ensemble est accompagné d'un repérage photographique par échelle de perception.

### L'AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE

Cette aire d'étude se localise majoritairement sur l'est sur un rayon de 2 km.

À cette échelle, il est possible de distinguer 3 ambiances

1. Peipin au Nord
2. Aubignosc Nord-est avec la RD 951 au sud
3. RD 951 au sud

### AMBIANCE PAYSAGERE VERS PEIPIN AU NORD

Localisé sur le nord de l'aire d'étude rapprochée, Peipin regroupe environ 1200 habitants. La ville s'est construite en lien avec le relief. Une butte topographique notable permet des visibilités depuis les points hauts de la ville. Proche de l'autoroute, les ambiances sont plus anthropiques. Le passage de l'A 51 et de la RN 85 marque un paysage standardisé et industriel avec entrepôts et panneaux signalétiques.



## REPERAGE PHOTOGRAPHIQUE, AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE



PDV 46- À l'entrée d'Aubignosc, les vues lointaines sont effectives. Les perceptions du secteur d'étude sont bloquées par les premiers plans.



PDV 45- À la sortie d'Aubignosc, la vue reste limitée par les détails paysagers (ici les boisements de premier plan).



PDV 44- Le long de la petite RD 503, liaison entre le Forest et Aubignosc, la vue s'affirme vers le secteur d'étude.



PDV 39- Au sud du lieu-dit le Jas, la RD 951 souligne le piémont. Le site se localise sur la pente le long de cette route.

## AMBIANCE PAYSAGERE VERS AUBIGNOSC AU NORD-EST

Aubignosc petite ville de 550 habitants est isolée du secteur d'études.

Depuis Aubignosc, les reliefs environnants bloquent les vues vers le secteur d'étude. Depuis les abords du village, les vues sont très atténuées par les nombreuses composantes de détail présentes dans le paysage. Il s'agit d'une végétation variée : arbres, vergers, talus plantés...

En revanche, depuis la route faiblement fréquentée RD 503 entre Aubignosc et Le Forest localisée sur le replat du piémont, la vue s'affirme sur le secteur d'études.

## AMBIANCE PAYSAGERE VERS LA RD 951 AU SUD

La RD 951 est l'un des itinéraires de découverte du piémont de Lure.

La majeure partie du linéaire routier est protégée des vues vers le secteur. Les composantes du paysage sur les premiers plans : arbres isolés, en bosquet ou en linéaires d'accompagnement à la route limitent considérablement les vues.

En revanche au niveau du paysage rapproché soit environ 2 km avant le secteur d'études, des vues peuvent être effectives.

## LES ENJEUX A L'ECHELLE RAPPROCHEE

Plusieurs lieux ont été identifiés :

- les points de vue localisés sur les hauteurs de Peipin
- la RD 503 entre Aubignosc et le Forest
- le Linéaire de la RD 951 (à partir de distances rapprochées)



## ÉTUDE DE LA VISIBILITE DEPUIS LE GR

### 6.1.1. LE GR MONTAGNE DU PRIEURÉ

#### 6.1.1.1. CONSTAT

Le sentier de Grande Randonnée GR 653D dit de la « Montagne du Prieuré » traverse le territoire à l'échelle rapprochée et immédiate. Le sentier est majoritairement inscrit dans le relief existant avec de faibles visibilitées lointaines possibles. Des pylônes à haute tension ponctuent communément le paysage. Sur une partie, le sentier traverse Peipin et dans ce cadre des ambiances habitées et anthropisées. A Peipin, la butte existante au niveau du cimetière fait également partie du sentier. Ce lieu accessible reste malgré tout privé. Enfin, sur une partie réduite le sentier longe la RD 951 route de desserte la plus proche du secteur d'étude.

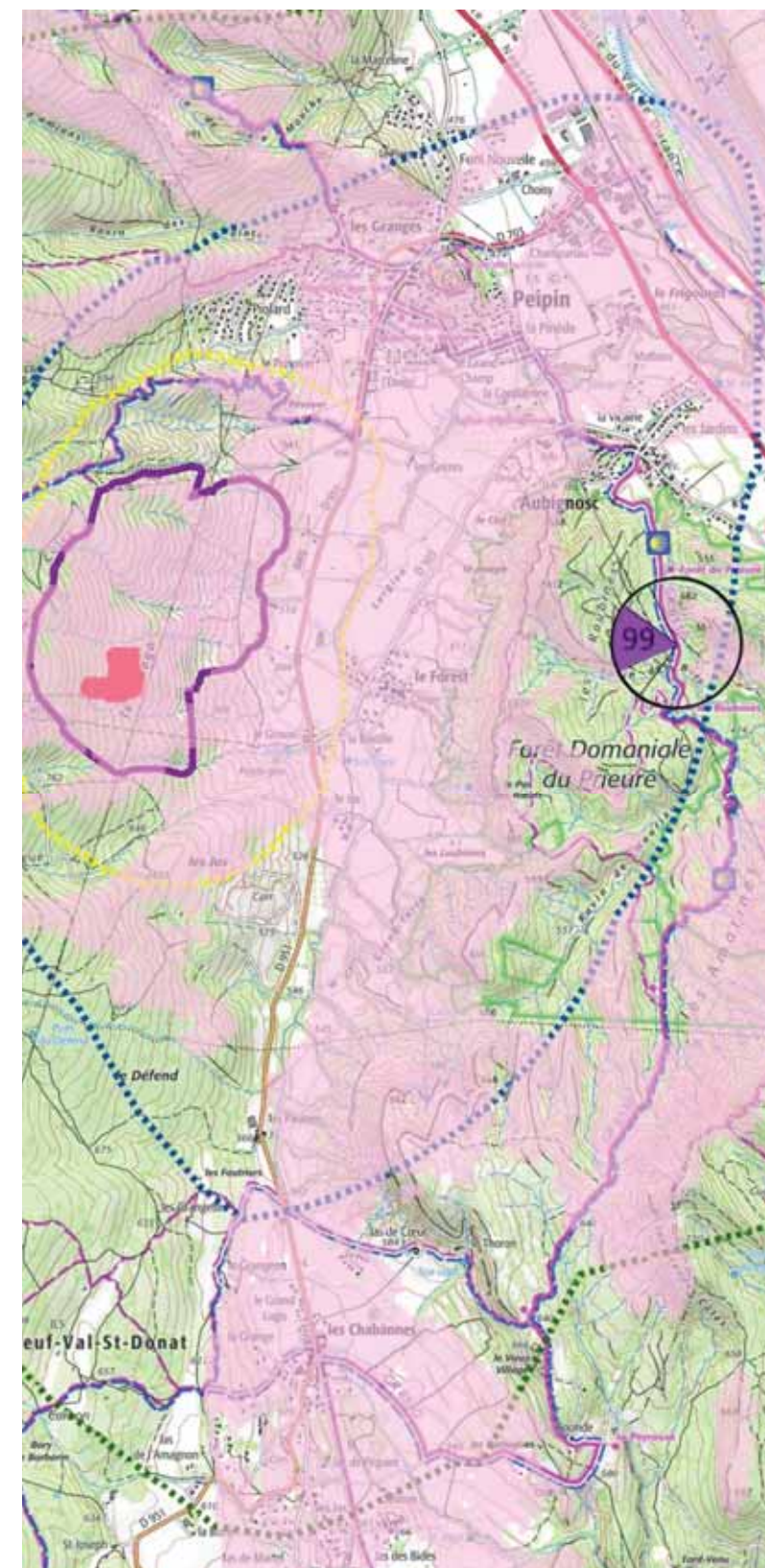
#### 6.1.1.2. COMMENTAIRES PAYSAGERS

Le sentier de la montagne du prieuré reste faiblement fréquenté au regard des sentiers existants présents au sein de la montagne de Lure localisés à l'Ouest et sans visibilité possible vers le projet.

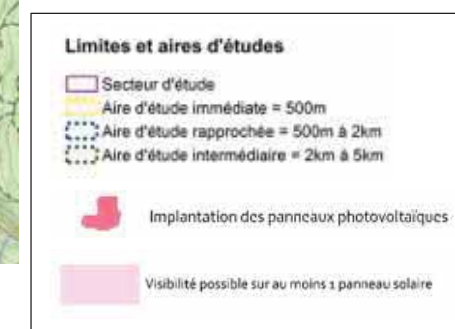
Ce sentier est majoritairement préservé des vues. Plusieurs séquences ont été identifiées :

- ✓ Sur la partie traversant Peipin, les premiers plans anthropisés arrêtent communément les vues. La vue la plus significative depuis Peipin a fait l'objet d'un photomontage. Elle correspond au cimetière proche du circuit de randonnée, le projet est perceptible sur une partie assez réduite du coteau. Les éléments de construction du projet ont été établis de façon à inscrire au mieux le projet dans le paysage (couleurs adaptées et respect au mieux de la végétation existante).
- ✓ Sur la partie au Sud d'Aubignosc, des micros reliefs et par des premiers plans végétalisés ne permettent pas de vue possible.
- ✓ Enfin au Sud-est, des vues peuvent être effectives en direction du projet sur des distances intermédiaires soit à environ 2km et sur une perception oblique des tables solaires.

Au regard du GR le projet photovoltaïque reste peu visible et les faibles perceptions s'accordent avec le projet.



Localisation du point de vue 99 (présenté page suivante)

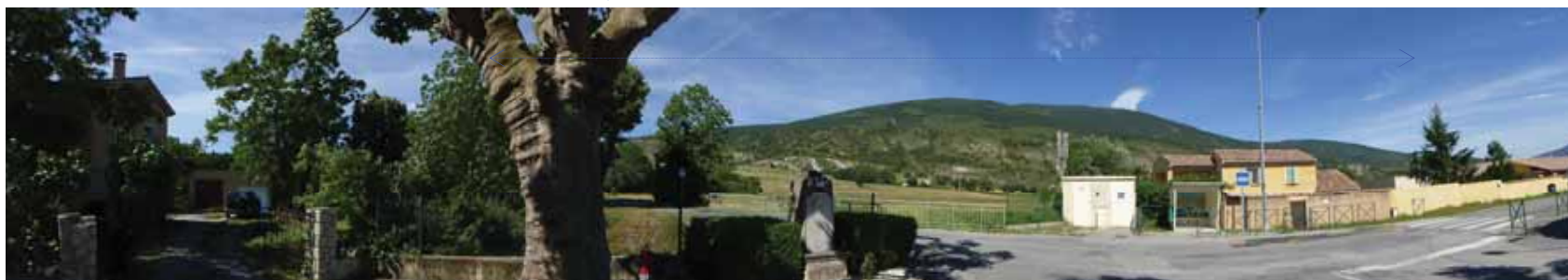




PDV 99 – GR 653D au sud d'Aubignosc et traversant la forêt du prieuré. Le contexte de type naturel est ponctué de pylônes électriques fortement visibles. Les reliefs masquent le site du projet sur l'essentiel du tracé du sentier



## REPERAGE PHOTOGRAPHIQUE, AIRE D'ETUDE IMMEDIATE



PDV 42- Depuis la sortie de Forest et au croisement de la RD 503, la vue vers le secteur d'étude est effective.



PDV 41- Depuis le centre de Forest, les bâtiments bloquent les vues lointaines.



PDV 40- Le long de la RD 951, la vue est clairement ouverte sur le secteur d'étude.



PDV 90- Le long de la RD 951, le secteur d'étude se localise sur le bas du relief.

## L'AIRE D'ETUDES IMMEDIATE

Sur environ 500 mètres autour du secteur d'études, plusieurs composantes marquent le paysage. Il s'agit principalement des composantes structurantes telles que le hameau de Forest et la RD 951. Il s'agit secondairement des hameaux : le Gravas et la Bastille ainsi que des maisons en limite est du secteur d'études.

Le hameau de Forest est une petite entité bâtie concentrée autour de son noyau ancien. Les vues depuis les habitations du centre villageois sont bloquées.

En revanche, depuis ses périphéries, et notamment à sortie le long de la RD 503, le secteur d'études est perçu.

La RD 951 itinéraire secondaire du piémont de Lure s'ouvre sur le secteur d'études, l'emplacement de la route étant sur le premier replat bordant le secteur d'études.

Enfin autres espaces habités étant donné leur proximité auront des vues possibles vers le secteur d'études.

## LES ENJEUX DANS LE CADRE DU PROJET

Les enjeux concernent :

- La sortie de Forest en lien avec la RD 503,
- le linéaire de la RD 951,
- La périphérie des espaces habités en direction du secteur d'étude.

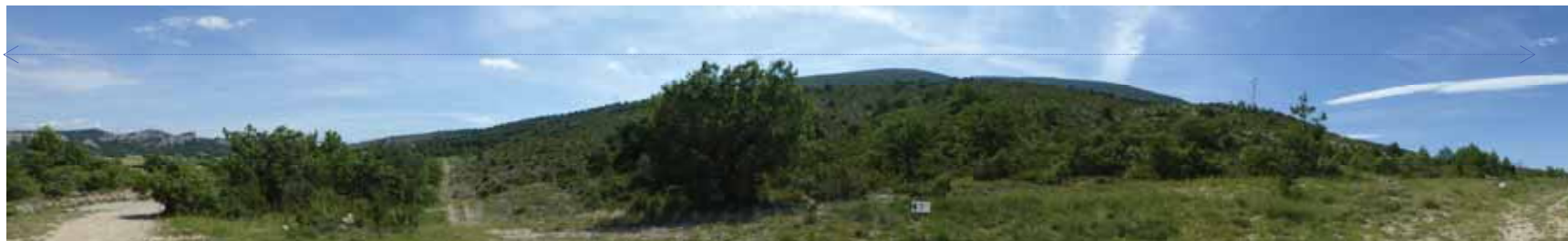




PDV 89 - au croisement entre la RD 951 et le sentier de randonnée GRP Tour de la Montagne de Lure



## REPERAGE PHOTOGRAPHIQUE, SECTEUR D'ETUDE



PDV 95- Depuis le secteur d'étude, en regardant vers l'ouest



PDV 96- Depuis le secteur d'étude, en regardant vers le nord



PDV 97- Depuis le secteur d'étude, en regardant vers le sud



PDV 98- Depuis la station de pompage (limite sud-ouest) le vaste panorama s'ouvre sur le lointain.

## LE SECTEUR D'ETUDE

Il correspond au piémont de Lure et se présente comme un ensemble assez uniforme de garrigues rases ponctuées d'une végétation à dominante arbustive et arborée, plus marqué au regard du secteur sud-ouest.

Une ligne électrique haute tension le traverse suivant une orientation nord-est sud-ouest.

Une station de pompage (limite sud-ouest) sert de point de repère depuis un paysage plus lointain.

Enfin, trois villas récentes (limite est) ont été identifiées proches de la RD 951. Depuis ces villas, les vues vers le secteur d'études sont possibles étant donné la proximité. En revanche, il faut noter que les maisons sont inscrites dans des microreliefs, les isolants. De plus, l'agencement bâti s'établit plutôt avec des ouvertures vers l'est dans le sens de la pente, donc à l'opposé du secteur d'études.

D'une manière générale le secteur d'études, des variations altimétriques sont notables. Une forte pente générale de l'ordre d'environ 30% est accompagnée de micros reliefs issus de petits cours d'eau suivant la pente.

L'ensemble forme un plan incliné non visible depuis la montagne de Lure (partie ouest), mais en revanche ouvert sur l'est. Ainsi les sentiers situés à l'Ouest du secteur d'étude ainsi que les points hauts de la Montagne de Lure, de part la présence de végétation et la configuration topographique du versant, ne présentent pas de covisibilité avec le secteur d'étude.

L'ouverture visuelle progressive vers l'Est est la suivante :

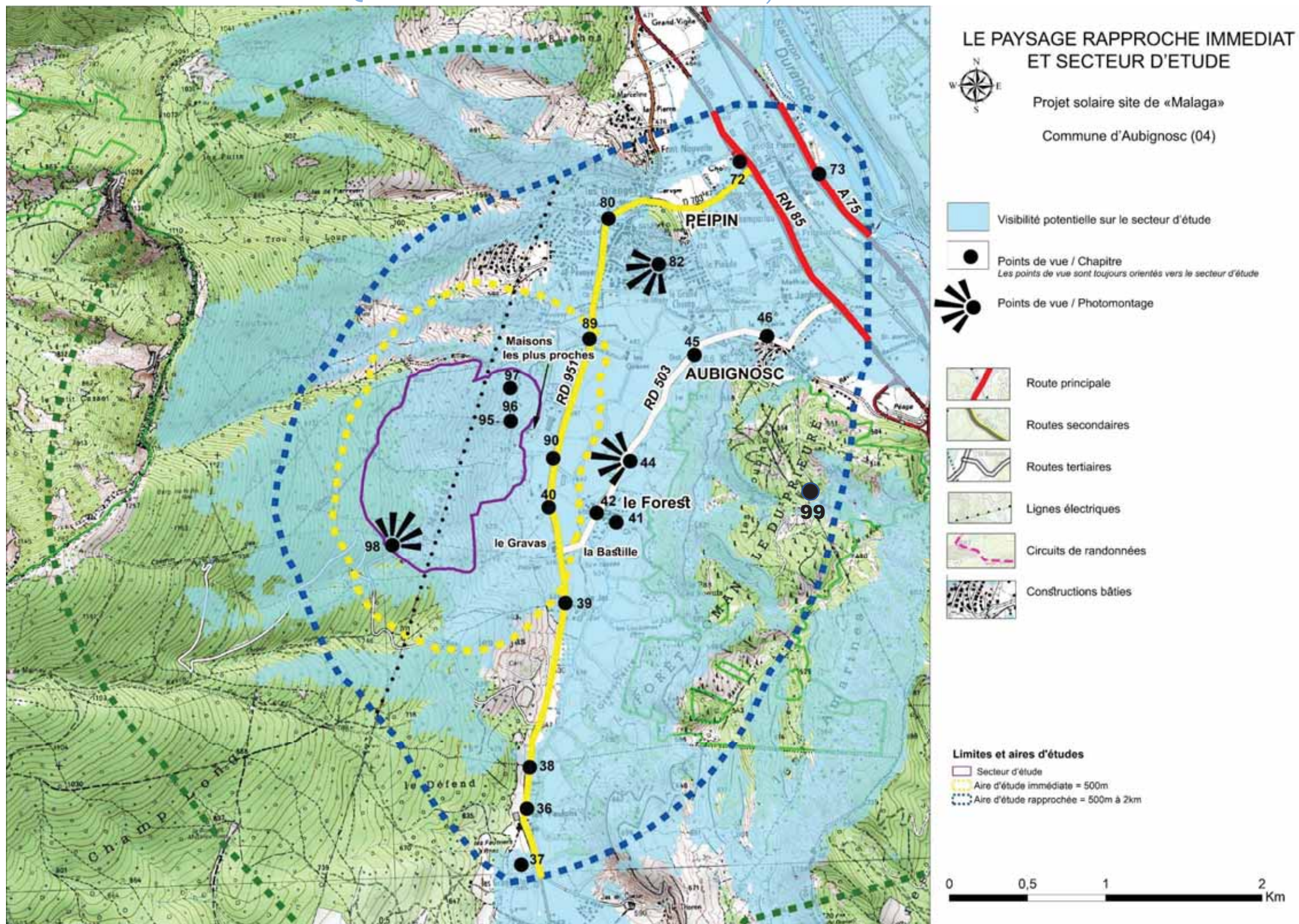
- Rebord de piémont, route RD 951 (en bordure est), RD 503 (LE Forest-Aubignosc),
- Coteaux Est de la Durance (visible ponctuellement)
- Hautes terres du pays de Vançon (peu visible)

## LES ENJEUX DANS LE CADRE DU PROJET

La configuration en plan incliné entraîne des vues sur les courtes moyennes et longues distances. L'investissement du secteur d'études par le projet solaire devra s'établir en priorité sur les pentes les moins notables afin de réduire l'étendue des vues et éviter des risques de surplomb depuis les premiers plans.



## CARTE DES CARACTERISTIQUES DES AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE, IMMEDIATE ET SECTEUR D'ETUDE





## Chapitre 7. SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS POTENTIELS DÉTERMINÉS PAR L'ANALYSE

Ce chapitre synthétise les enjeux suivant les aires d'études déterminées : éloignée, rapprochée, immédiate et secteur d'études, puis propose des recommandations pour inscrire au mieux le projet dans le paysage.

### 7.1. ENJEUX PAYSAGERS / AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

Le paysage est gouverné par la vaste plaine agricole de la Moyenne Durance.

La Moyenne Durance concentre de nombreux axes de circulation et de développement économique. La Durance, l'autoroute A 51, la route nationale RN 85, les routes départementales et la majeure partie des espaces habités se localisent au sein de ce large fond de vallée.

Ce couloir de communication est aussi occupé par des terres fertiles et bordé par des coteaux boisés.

Ces deux extrémités sont marquées au Nord par Sisteron et au Sud par Château-Arnoux-St-Auban et Montfort ; ces villes détiennent la plupart des espaces réglementés du territoire.

À l'est de la Moyenne Durance, le paysage appartient au pays du Vançon, caractérisé par des ambiances rurales à grandes échelles. Entrepierrres et Sourribes sont les deux petites villes notables.

À l'Ouest, le paysage correspond à la montagne de Lure et à son piémont. Au nord-ouest, il s'agit de la vallée du Jabron plus reculée et moins en lien avec le territoire d'étude.

À l'échelle éloignée, les vues vers le secteur d'études sont limitées.

En effet, les lieux emblématiques en matière d'espaces réglementés, Sisteron et Château-Arnoux-St-Auban restent isolés du projet.

À l'ouest depuis la montagne de Lure et la vallée du Jabron, le relief bloque complètement les vues.

À l'est depuis le vaste pays de Vançon, des vues lointaines au sud de Sourribes et au sud d'Entrepierrres peuvent être effectives sur de longues distances. De même à l'est et depuis les hauteurs de Volonne, quelques vues peuvent s'affirmer.

**Les enjeux sont faibles et modérés sur les parties citées.**

### 7.2. ENJEUX PAYSAGERS / AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE

Cette échelle s'inscrit dans une double ambiance paysagère : la vallée de la Moyenne Durance d'une part et la montagne et le piémont de Lure de l'autre. Sur la partie Moyenne Durance, le paysage est marqué par sa bordure du coteau.

Des espaces habités se localisent en bordure et proches du fond de vallée. Il s'agit de Salignac et d'autres hameaux de la commune de Volonne. Les vues ponctuelles correspondent aux points hauts proches de l'école de Salignac et aux hauteurs de Saint-Jean. Vers Salignac, les vues restent peu orientées vers le secteur d'études, le paysage étant gouverné par des mouvements du relief assez ample diffusant les vues dans diverses directions. Vers Saint-Jean, les monuments historiques réglementés (Prieuré et église Saint-Martin de Volonne) peuvent entraîner des vues.

Sur la partie piémont de Lure, l'ouest est occupé par la garrigue aux accès peu représentés. Le sud en revanche est marqué par la RD 951. Les vues s'établissent le long de la RD 951 au regard des Chabannes. Le long de cette route aux ambiances bucoliques, des vues peuvent s'affirmer.

**Les enjeux sont faibles sur la partie Moyenne Durance (rebord de coteau de Salignac) et modérés sur la partie Moyenne Durance (rebord de coteau de Saint-Jean) et le long de la RD 951 (piémont de Lure).**

### 7.3. ENJEUX PAYSAGERS / AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

Cette échelle fait majoritairement partie de la montagne de Lure et de son piémont.

Une petite partie en limite nord s'inscrit en revanche dans le paysage de Moyenne Durance avec des ambiances industrielles, espaces commerciaux de Peipin et passage de l'autoroute A 51.

Peipin et Aubignosc marquent le paysage à cette échelle. Ils se placent sur de petites buttes. Ces buttes déterminent la limite géographique du piémont de Lure. Peipin et Aubignosc subissent un développement urbain lié à des villas récentes. Malgré cela, le paysage reste préservé. Les micros reliefs existants imposent un agencement en phase avec la spécificité de cette géographie. Et, la forte présence des boisements sur les hauteurs génère des ambiances paysagères de type naturel.

**Les vues vers le secteur d'études depuis les hauteurs de Peipin et à la sortie d'Aubignosc sont effectives. Les enjeux paysagers en termes de visibilité sont globalement forts.**

### 7.4. ENJEUX PAYSAGERS / AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

Cette échelle comprend la montagne de Lure et son piémont. Le hameau Le Forest et la RD 951 sont les deux espaces structurants du paysage.

Le hameau présente une configuration bâtie assez dense qui le préserve des vues depuis son centre.

En revanche, les vues seront effectives depuis la périphérie de Le Forest en bordure de la RD 503.



De même, le long de la RD 951 qui longe le secteur d'études, la vue s'ouvre sur le projet.

**Les enjeux sont globalement forts.**

## 7.5. ENJEUX PAYSAGERS / SECTEUR D'ETUDE

D'après l'atlas des paysages des Alpes-de-Haute-Provence, le secteur d'étude appartient à deux entités : la montagne de Lure et le piémont de la montagne de Lure.

Le secteur d'études est majoritairement occupé par une vaste étendue de garrigue faite d'une strate arbustive et herbacée. L'originalité de cet espace vient de son plan relativement incliné, dessinant une pente orientée vers l'est. Le secteur d'études présente en effet une pente orientée en direction de la plaine et largement perçue depuis la RD 951 et de la RD 503 proche de Le Forest.

Au sein du secteur d'études, 3 ou 4 fermes récentes marquent la limite à l'Est. Elles se localisent à proximité de la RD 951.

Une ligne électrique haute tension traverse aussi le centre du secteur d'études suivant une orientation parallèle aux routes citées.

Autre élément repère dans le paysage, une station de pompage se situe au Sud sur les points les plus hauts du relief.

**Les enjeux paysagers sont liés à la morphologie du relief. La configuration topographique du secteur d'études génère des visibilitées sur les moyennes et longues distances. De plus, des effets de surplombs visuels sont à prévoir sur les espaces plus proches. Les enjeux sont globalement forts.**

## 7.6. ENJEUX PAYSAGERS TOUS PERIMETRES CONFONDUS ET PREMIERES RECOMMANDATIONS

**La localisation du secteur d'étude sur un plan incliné à la limite nord de l'entité du piémont de Lure génère des vues notables sur des courtes, moyennes voire de longues distances.**

**Les ambiances paysagères ont été identifiées comme rurales ayant conservé un caractère assez authentique. L'équipement du secteur d'étude dans son intégralité paraît peu en accord avec le paysage en termes de composantes et de rapport d'échelle.**

**Afin d'inscrire, le projet dans le paysage, il sera nécessaire d'ajuster l'emprise des panneaux solaires en fonction des contraintes paysagères.**

**Une implantation sur les points bas du relief est préconisée afin de limiter les vues sur des distances immédiates, rapprochées et intermédiaires.**

**Malgré ce constat, une implantation sur le secteur Sud est aussi autorisée malgré les altitudes plus prononcées. En effet, des microreliefs ont été identifiés et limiteront les vues à l'échelle intermédiaire et depuis les espaces sensibles de Volonne.**

**Les panneaux devront composer avec le relief existant. Ainsi une implantation épousant la pente (parallèle aux courbes de niveau) devra être favorisée.**

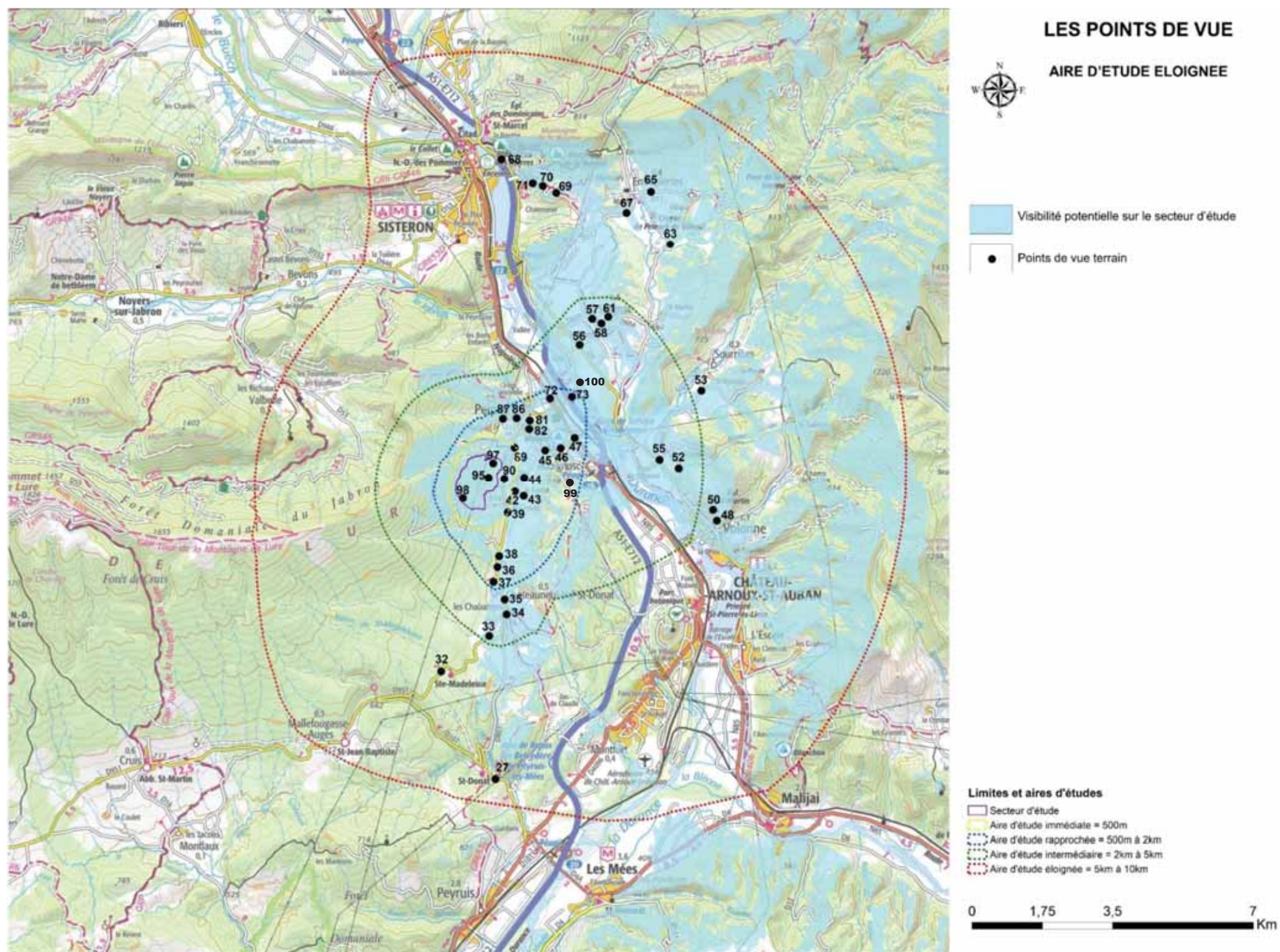
**Les couleurs utilisées pour les constructions annexes devront s'accorder au mieux avec les composantes naturelles existantes. Ainsi, le vert semble mieux adapté à une discrétion visuelle.**

**Enfin, le tracé des pistes devront autant que possible bénéficier d'un dessin souple avec des formes organiques. Ces formes se retrouvent communément sur les autres routes et pistes des environs. Eviter également d'empierrer ces pistes et travailler avec une strate herbacée. La perception de ces pistes (cicatrices paysagères) depuis le paysage environnant sera atténuée.**



## Chapitre 8. LOCALISATION DES POINTS DE VUE

### ENSEMBLE DES POINTS DE VUE ETABLIS LORS DU TRAVAIL DE TERRAIN





## VOLET 2 – IMPACT SUR LE PAYSAGE ET SUR LES VUES



## Chapitre 1. METHODE D'ÉVALUATION DES IMPACTS SUR LE PAYSAGE ET SUR LES VUES

### 1.1. GENERALITES

Les effets visuels paysagers engendrés par l'implantation de panneaux solaires peuvent être notables, mais la relation visuelle entre le paysage et le parc solaire reste variable en fonction de critères liés à nos valeurs.

L'interprétation des effets visuels dépend de la sensibilité de l'observateur, de nombreux facteurs liés à son éducation, de sa propre culture et de la relation d'usage qu'il entretient avec le paysage en question. Ainsi, des différences de perception, parfois fondamentales, apparaissent notamment entre le citadin qui vivait en ville et qui s'installe en milieu rural pour l'authenticité du territoire et le résident originaire des lieux qui aura vu l'espace évoluer au fil du temps.

Cette notion d'impact paysager qui découle des effets visuels est donc délicate à appréhender. L'analyse paysagère tient compte des valeurs paysagères (développée ci-après.), tout en analysant le territoire suivant une réalité objective liée à des paramètres concrets : les distances, le relief, l'occupation du sol, le bâti, la structure des paysages. Le travail de terrain est fondamental, il complète le travail cartographique. Le terrain représente une part importante de l'expertise paysagère et permet d'aboutir à des conclusions les plus objectives possible.

#### 1.1.1. VALEURS PAYSAGERES

Il existe différentes valeurs paysagères, elles révèlent la complexité de l'analyse des impacts paysagers. Le travail paysager consiste à trouver un équilibre entre ces différentes valeurs et l'analyse cartographique et de terrain.

#### 1.1.2. VALEUR ESTHETIQUE

Cette valeur se rapporte à la beauté perçue du paysage, qui repose sur l'harmonie entre les formes, les couleurs, les dimensions et les rythmes. La perception esthétique comprend toujours aussi une composante personnelle.

#### 1.1.3. VALEUR SOCIALE

Cette valeur se rapporte au paysage en tant que cadre pour le sport et les loisirs, ainsi que source de bien-être et de santé humaine. Afin de répondre à tous ces besoins, le paysage doit se prêter aux activités de loisirs et à la détente. Les aspects tels que l'esthétique, la tranquillité, les bruits ou odeurs spécifiques, les différentes ambiances lumineuses jouent ici un rôle social.

#### 1.1.4. VALEUR CULTURELLE

Le paysage peut être lié à une identité et être considéré comme un héritage collectif de la région concernée. Il est l'expression spatiale d'un héritage culturel. La relation avec le paysage peut être vécue comme un lien personnel ou collectif. Ainsi, le paysage d'une région ou des éléments spécifiques à ce paysage peuvent devenir des symboles d'une identité personnelle, locale, régionale, voire nationale. Un paysage peut également revêtir une importance didactique ou même scientifique.

#### 1.1.5. VALEUR ECOLOGIQUE

Cette valeur se rapporte en premier lieu à la diversité des habitats et des espèces de flore et de faune indigènes qu'ils abritent, mais aussi à d'autres ressources naturelles (sol, eau, air).

#### 1.1.6. VALEUR ECONOMIQUE

La valeur économique se réfère à la fonction de production agricole ou sylvicole, mais aussi à la « vente » du paysage, en tant que potentiel touristique ou support pour la promotion de produits. En outre, la signification du paysage pour la qualité de vie de la population résidente est de plus en plus reconnue en tant qu'important facteur d'attractivité d'un site.

### 1.2. METHODE DE TRAVAIL ET DEROULEMENT DU CHAPITRE

L'un des moyens pour être objectif est de décrire le paysage aux différentes échelles. Cela permet de retranscrire le plus exhaustivement possible la façon dont sera perçu le nouvel aménagement dans le paysage.

L'évaluation des impacts paysagers se déroule de la manière suivante :

- ❖ Rappel des enjeux et évaluation des impacts paysagers,
- ❖ Propositions de mesures paysagères,
- ❖ Appréciation du projet dans son cadre paysager (plan et coupe topographique),
- ❖ Analyse du projet par le biais de photomontages,
- ❖ Tableau de synthèse,
- ❖ Correspondance entre le projet et le guide DDT 04.



## Chapitre 2. RAPPEL DES ENJEUX ET EVALUATION DES PREMIERS IMPACTS PAYSAGERS

D'après l'atlas des paysages des Alpes-de-Haute-Provence (04), « le développement de centrales photovoltaïques est un des nouveaux facteurs d'évolution des paysages depuis 2003, en particulier sur les plateaux de Puimichel et Valensole, **en piémont de Lure** et en val de Durance. Ces équipements reflètent le plus souvent des projets techniques, liés à des opportunités foncières, au détriment d'espaces agricoles ou naturels. L'enjeu est désormais de raisonner le développement des énergies renouvelables sur la base de réflexion globale et intercommunale sur les questions de transition énergétique, et en privilégiant les sites déjà anthropisés ».

Dans le cadre du projet photovoltaïque de Malaga, le contexte autour du projet présente un environnement rural.

Le projet compose avec ce contexte, identifie les enjeux et propose des mesures afin d'inscrire les panneaux solaires dans le paysage.

### 2.1. AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

Les enjeux sont globalement faibles.

- **L'impact paysager n'est pas significatif.**

### 2.2. AIRE D'ETUDE INTERMEDIAIRE

Les enjeux sont faibles sur le rebord de coteau de la vallée de la Moyenne Durance au regard de Salignac.

Les enjeux sont modérés sur le rebord de coteau de la vallée de la Moyenne Durance plus à l'est (ancien prieuré Saint-Jean de Taravon et église Saint-Martin) ainsi qu'au sein du piémont de Lure, long de la RD 951.

- **Un photomontage sera réalisé à l'église Saint-Martin,**
- **Et une coupe topographique mettra en valeur le relief au niveau du prieuré Saint-Jean.**

### 2.3. AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

Les vues vers le secteur d'études depuis les hauteurs de Peipin et à la sortie d'Aubignosc sont effectives. Les enjeux de visibilité sont globalement forts.

- **Un photomontage sera réalisé depuis les hauteurs de Peipin,**
- **Un photomontage sera également établi à la sortie d'Aubignosc (au niveau du cimetière du Forest).**

### 2.4. AIRE D'ETUDE IMMEDIATE

Les enjeux de visibilité sont également forts. Le secteur d'études correspond à un plan incliné ouvert sur la partie est de l'aire d'étude immédiate.

- **Le développement des panneaux solaires sur une partie réduite du secteur d'études peut limiter les impacts.**

### 2.5. SECTEUR D'ETUDE

Les enjeux paysagers sont liés à la morphologie du relief. La topographie inclinée vers l'est génère des visibilités sur le paysage dans cette orientation. De plus, des effets de surplombs visuels peuvent être effectifs sur les espaces les plus proches. Les enjeux sont globalement forts.

- **Le développement des panneaux sur une partie réduite du secteur d'études peut limiter les impacts.**

## Chapitre 3. MESURES PAYSAGERES POUR INSCRIRE LE PROJET DANS LE PAYSAGE

### 3.1. GENERALITES

La localisation du secteur d'étude sur un plan incliné à la limite nord de l'entité du piémont de Lure génère des vues notables sur des courtes, moyennes voire longues distances. Les ambiances paysagères ont été identifiées comme rurales et ayant conservé un caractère assez authentique.

L'investissement du projet sur l'intégralité du secteur d'étude paraît peu en accord avec le paysage en termes de composantes et de rapports d'échelles.

L'implantation retenue des panneaux sur la partie sud-ouest est acceptable. Malgré les altitudes plus prononcées de cette partie, des microreliefs limiteront les vues, depuis l'échelle intermédiaire, des enjeux identifiés : prieuré Saint-Jean de Taravon et église saint Martin de Volonne. Le photomontage n°50 et le profil topographique justifient ce constat.

### 3.2. MESURES PAYSAGERES

Le projet propose des mesures pour s'inscrire au mieux dans le paysage.

#### ➤ **Ajuster l'emprise du projet**

Les panneaux solaires occupent une partie réduite du secteur d'étude et l'implantation s'éloigne des villas isolées identifiées en bas de pente.

#### ➤ **Planter les panneaux en accord avec la topographie**

Les panneaux s'agencent dans la pente en parallèle aux courbes de niveau.

#### ➤ **Travailler les pistes d'accès**

Les pistes bénéficient d'un dessin souple rappelant les autres routes et pistes des environs.

De plus, les espaces d'Obligation Légale de Débroussaillage, bande de 50 m autour du site, en accord avec les SDIS, s'établit de manière sélective, par suppression de la végétation basse, mais en conservant les arbres et les cépées isolées. L'objectif étant de maintenir autant que possible une ambiance naturelle autour du projet.

#### ➤ **Inscrire le projet dans son environnement immédiat**

Les pistes intérieures et extérieures ne sont pas empierrées. Elles conservent une strate herbacée en lien avec le paysage environnant. Seule la piste donnant aux bâtiments électriques sera empierrée.

Comme expliqué, autour du projet, le débroussaillage obligatoire (10 m autour du chemin d'accès et 50 m autour de la clôture du parc) est mis en place de manière sélective et alvéolaire dans le respect de la végétation existante.

Les arbres de 2 mètres sont conservés. Les arbres de plus de 2 mètres sont élagués et rabattus à une hauteur de 2 mètres minimum. Les bosquets d'arbres et arbustes (cépées) sont conservés en les séparant d'au moins 2.5 m les uns des autres. Les branches basses et la végétation basse sont en revanche supprimées.

#### ➤ **Accorder les bâtiments annexes (poste de livraison, onduleurs) aux composantes du paysage**

Les bâtiments annexes bénéficient d'une coloration favorisant la discrétion visuelle. Le vert olive (RAL 6003) est utilisé pour le poste de livraison et le gris fer (RAL7011) pour les onduleurs.

Les éléments annexes sont détaillés en pages suivantes.

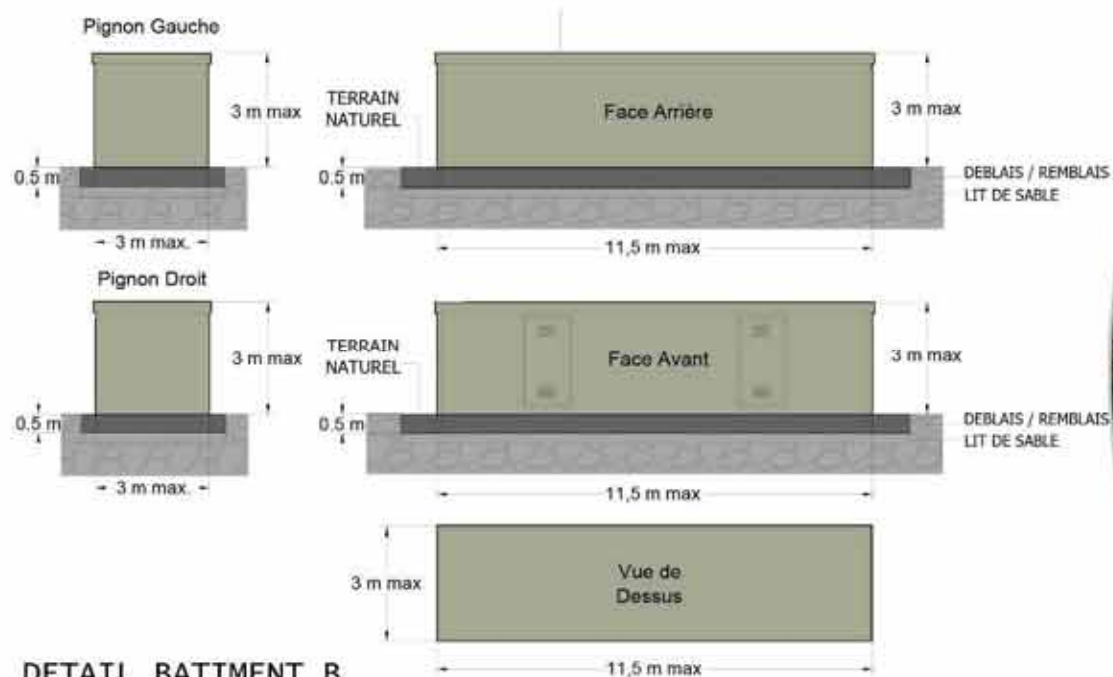


## LES ELEMENTS ANNEXES

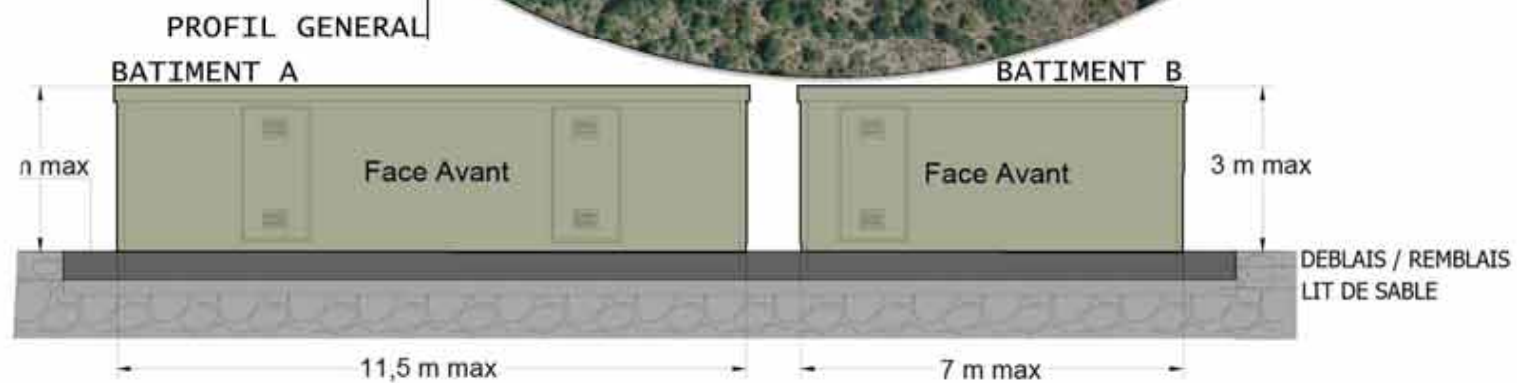
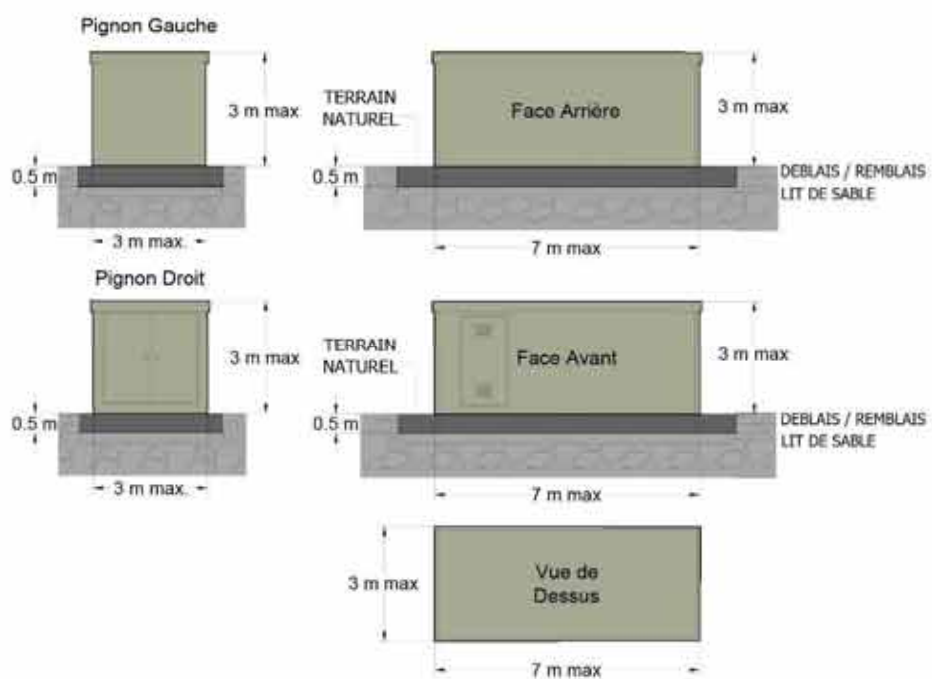
### LES STRUCTURES DE LIVRAISON

Le vert olive (RAL 6003) est utilisé pour les structures de livraison

#### DETAIL BATIMENT A



#### DETAIL BATIMENT B





## LES ELEMENTS ANNEXES

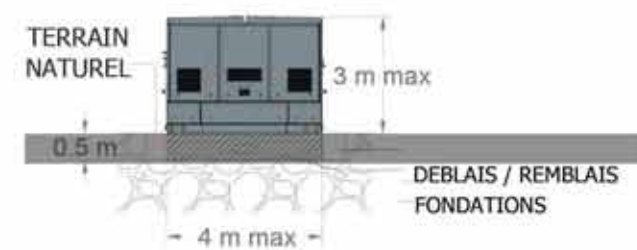
### LES ONDULEURS

Le gris fer (RAL7011) est utilisé pour inscrire les onduleurs dans le paysage

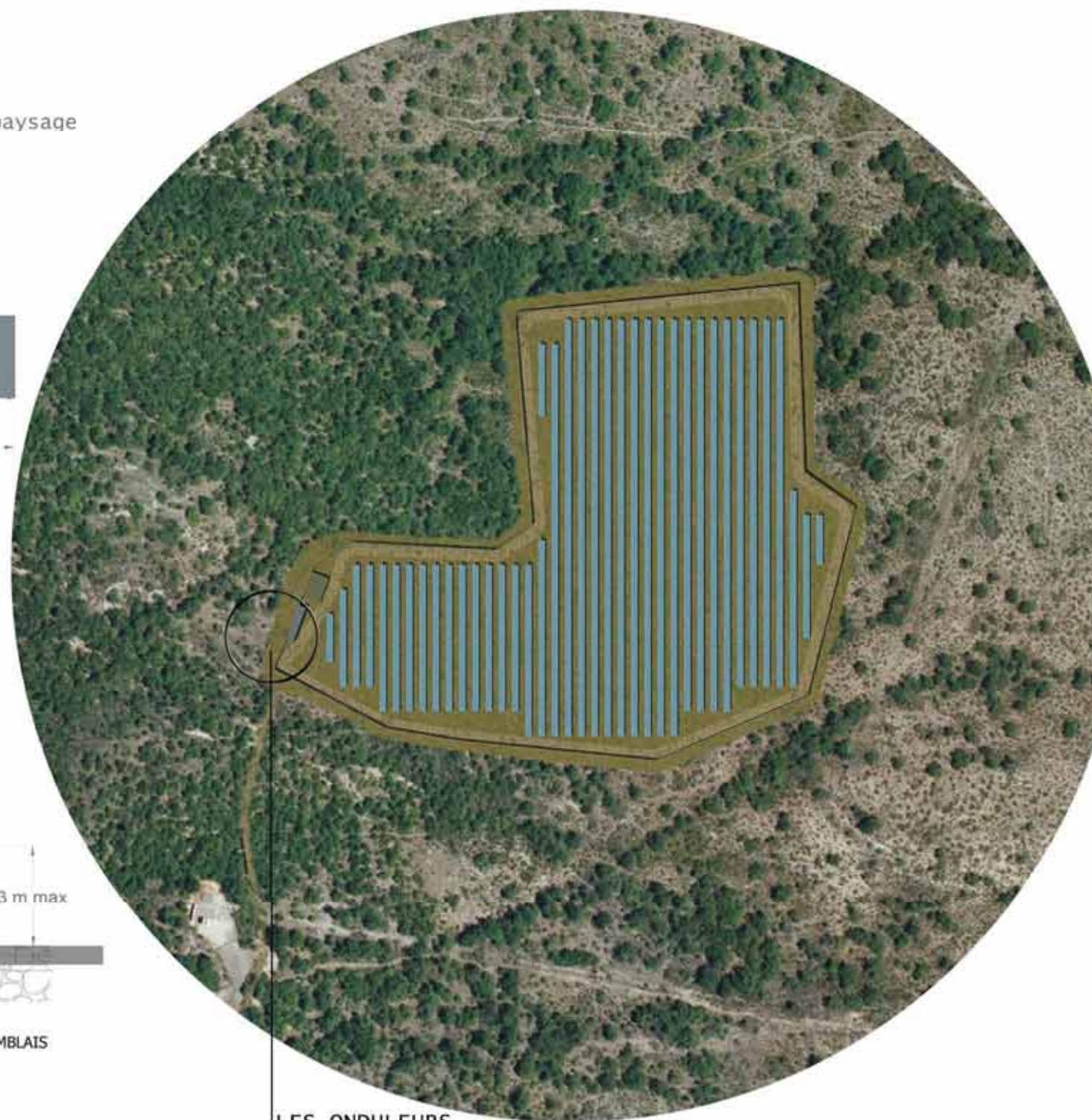
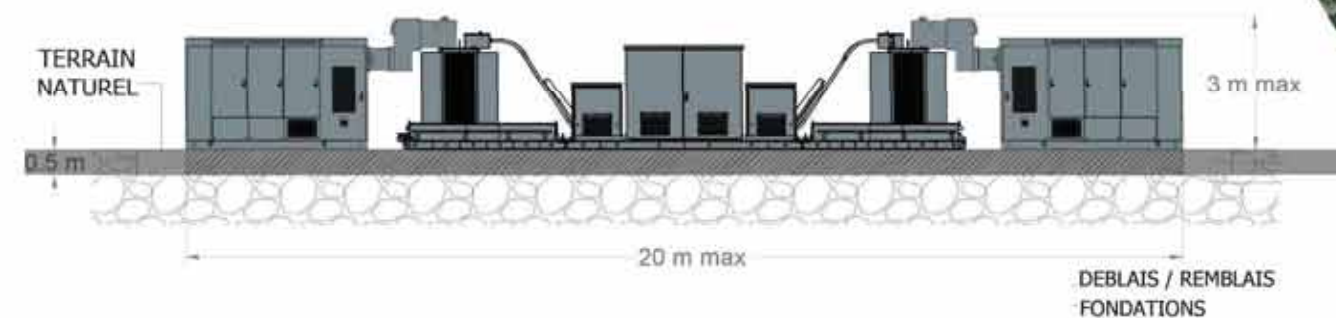
#### VUE DE DESSUS



#### VUE DE COTE



#### VUE DE FACE



LES ONDULEURS

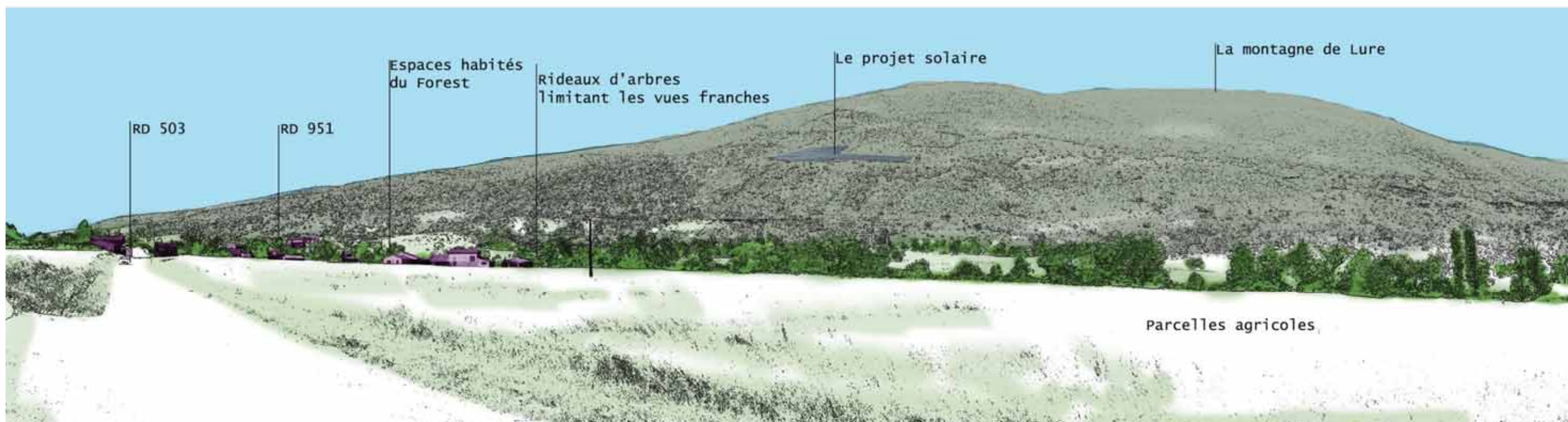


## Chapitre 4. LE PROJET DANS SON CONTEXTE PAYSAGER

### 4.1. AMBIANCE PAYSAGERE DU PROJET

#### LE PROJET DANS SON PAYSAGE

Le projet s'inscrit dans la pente de la montagne de Lure par les mesures paysagères établies :  
emprise au sol réduite, débroussaillage sélectif, strate herbacée conservée sur les pistes intérieures et extérieures.



## 4.2. ÉTUDE DE LA VISIBILITE DU PROJET SOLAIRE

### 4.2.1. DEMARCHE DE TRAVAIL

Un travail sur la base du logiciel WINDPRO permet d'établir une carte de la Zone d'Influence Visuelle d'un projet sur un territoire.

La carte donne une vision maximum des parties du territoire depuis lesquelles le projet peut être visible.

L'étendue des vues correspond à une analyse excessive, mais permet de donner une idée de l'étendue des vues possibles et maximums.

La vision est exagérée pour plusieurs raisons :

- ✓ Le logiciel ne prend en compte les éléments de détails (boisements, microreliefs, bâtis...) qui limitent bien sûr considérablement les vues,
- ✓ Le calcul est établi sur une hauteur de panneaux solaires de 2,5 mètres de haut mis en place sur toute l'étendue de l'espace concerné.

Dans le cadre de la définition des aires d'études, une carte des visibilitées sur la base de l'étendue totale du secteur d'étude avait été réalisée.

Dans le cadre de l'analyse des impacts, une nouvelle carte des visibilitées est établie. Cette fois elle porte uniquement sur le projet solaire.

### 4.2.2. ORGANISATION DU CHAPITRE

Les cartes de visibilité réalisées par le logiciel Windpro sont présentées en pages suivantes afin d'évaluer les visibilitées possibles.

A l'échelle éloignée, 2 cartes sont présentées au 100/000ème :

- ✓ 1 carte des visibilitées au 100/000ème uniquement du projet
- ✓ 1 carte comparative des visibilitées avec le secteur d'étude.

Enfin, pour une meilleure lisibilité, 2 cartes concernent les aires d'études intermédiaires et rapprochées sur un fond de plan au 25/000ème

- ✓ 1 carte des visibilitées au 25/000ème uniquement du projet
- ✓ 1 carte comparative des visibilitées avec le secteur d'étude.

### 4.2.3. ANALYSE DES VISIBILITES

Le projet solaire se place sur une partie réduite du secteur d'étude. Dans ce sens, l'étendue des visibilitées est forcément a priori réduite par rapport au secteur d'étude. Pourtant, les zones concernées restent peu modifiées.

Ce résultat peut être expliqué de différentes façons :

- ✓ Le calcul du logiciel est établi sur la base de la visibilité sur un minimum de 1 panneau solaire visible dans le paysage,
- ✓ Le projet se situe à des altimétries quasiment équivalentes au reste du secteur d'étude (=coteau incliné présentant des altitudes assez similaires)
- ✓ Le projet se place sur une partie centrale et non sur les abords du secteur d'étude.

Le résultat du calcul informatique ne peut être dissocié de l'appréciation réelle établie lors du travail de terrain. Les conclusions objectives sont celles déjà présentées lors de l'étude.

A l'échelle du paysage éloigné, les visibilitées du projet restent faibles et les impacts ne sont pas significatifs.

Les lieux emblématiques en matière d'espaces réglementés, Sisteron et Château-Arnoux-St-Auban restent isolés du projet.

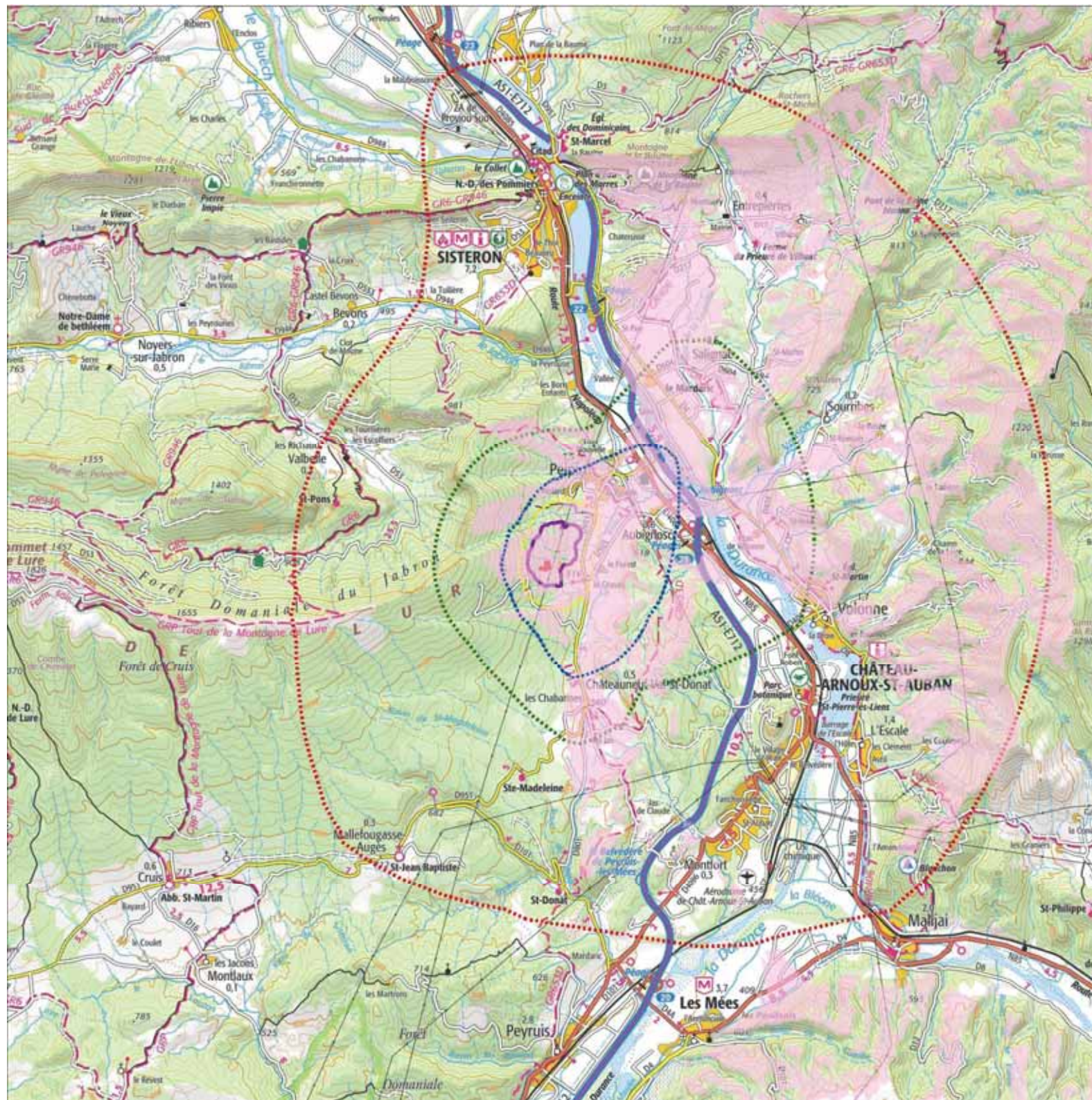
À l'ouest depuis la montagne de Lure et la vallée du Jabron, le relief bloque complètement les vues. En ce qui concerne les chemins de randonnée de la Montagne de Lure, le GRP Tour de la Montagne de Lure ne présente pas de visibilité sur le projet de parc, même depuis les crêtes (voir carte : Etude de comparaison des visibilitées au 1/25 000ème pages suivantes). Sa variante par le Chemin des Côtes, passant plus près du parc, figure sur un linéaire restreint dans la Zone d'Influence Visuelle (sur environ 1 km). Cependant, les ZIV ne peuvent pas prendre en compte les écrans paysagers, et, ce chemin étant bordé d'arbres, les perceptions réelles sont par conséquent réduites.

À l'est et le sud : vaste pays de Vançon, Sourribes, Entrepierres et hauteurs de Volonne, les vues sont possibles mais restent limitées.

Aux échelles intermédiaire et rapproché, l'étendue de la visibilité du projet est ciblée sur les lieux préalablement déterminés dans l'analyse et les impacts ont été définis comme modérés.



### 4.2.1. CARTES DE L'ÉTENDUE DES VUES



**Etude de visibilité**

**Projet photovoltaïque solaire au sol de Aubignosc (04)**

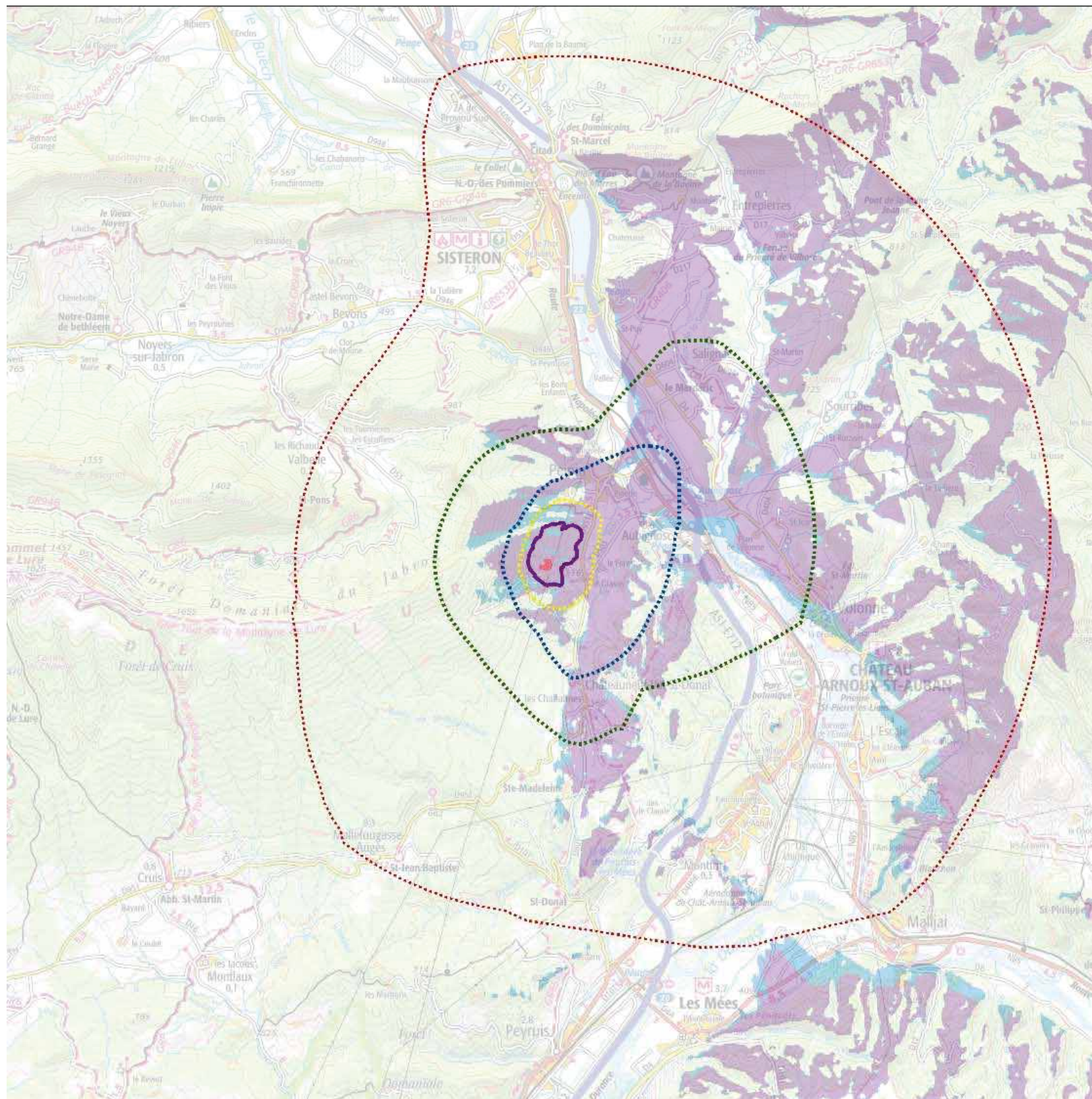
Visibilité possible sur au moins 1 panneau solaire

**Limites et aires d'études**

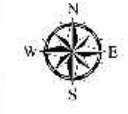
- Implantation panneaux photovoltaïques
- Secteur d'étude
- Aire d'étude immédiate = 500m
- Aire d'étude rapprochée = 500m à 2km
- Aire d'étude intermédiaire = 2km à 5km
- Aire d'étude éloignée = 5km à 20km

0 2 4 8 Km





Etude de comparaison des visibilitées  
 100 000 ème

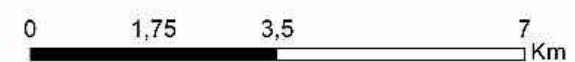


Projet photovoltaïque solaire  
 au sol de Aubignosc (04)

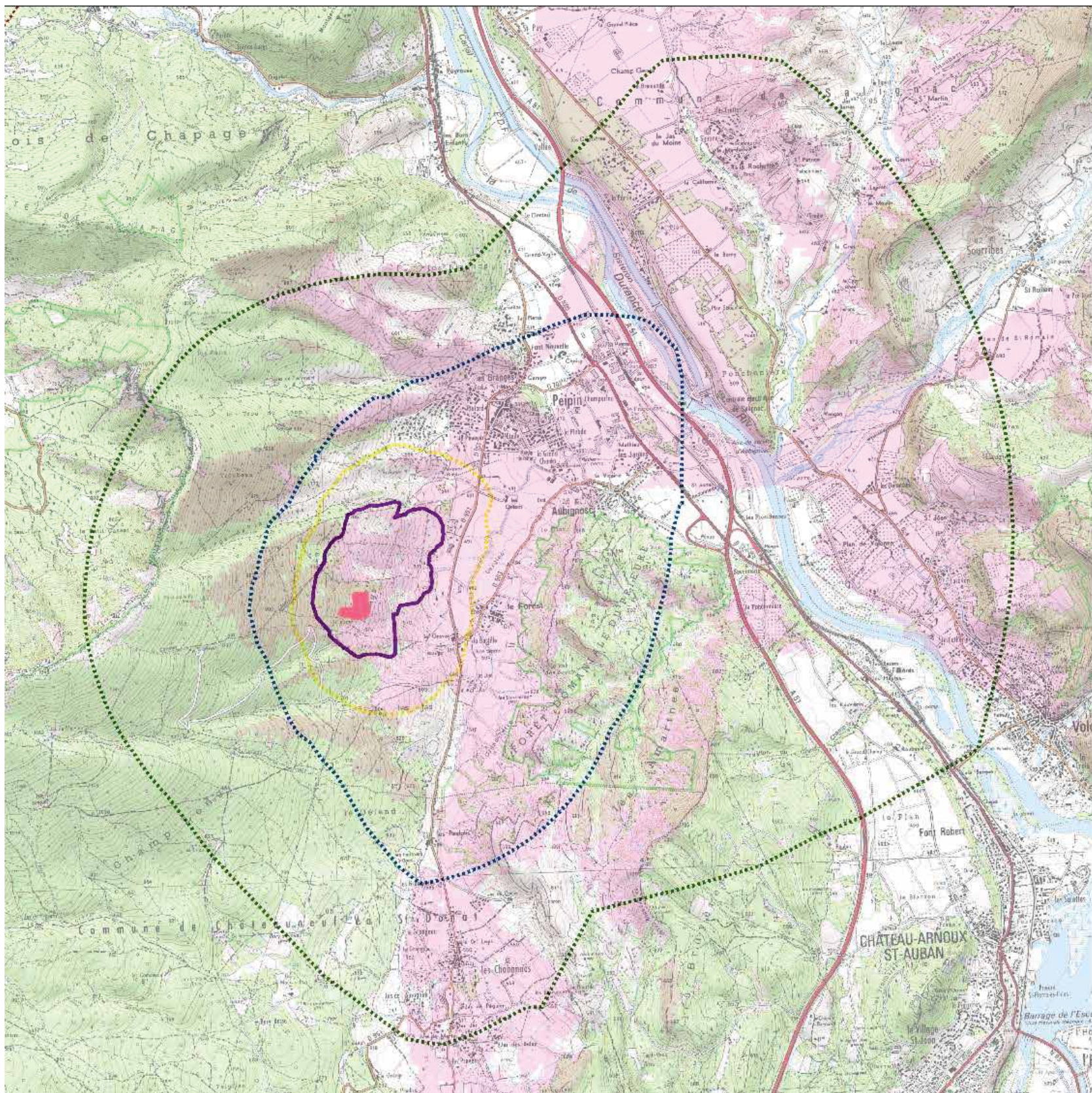
- Visibilité possible sur au moins 1 panneau solaire
- Visibilité uniquement sur le secteur d'étude  
 Visibilité supprimée dans le cadre du projet

Limites et aires d'études

- Implantation des panneaux photovoltaïques
- Aire d'étude rapprochée = 500m à 2km
- Aire d'étude intermédiaire = 2km à 5km
- Aire d'étude immédiate = 500m
- Aire d'étude éloignée = 5km à 10km
- Secteur d'étude







Etude de visibilité \_ 25 000 ème

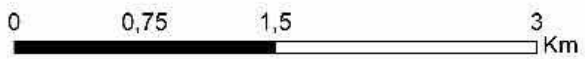


Projet photovoltaïque solaire  
 au sol de Aubignosc (04)

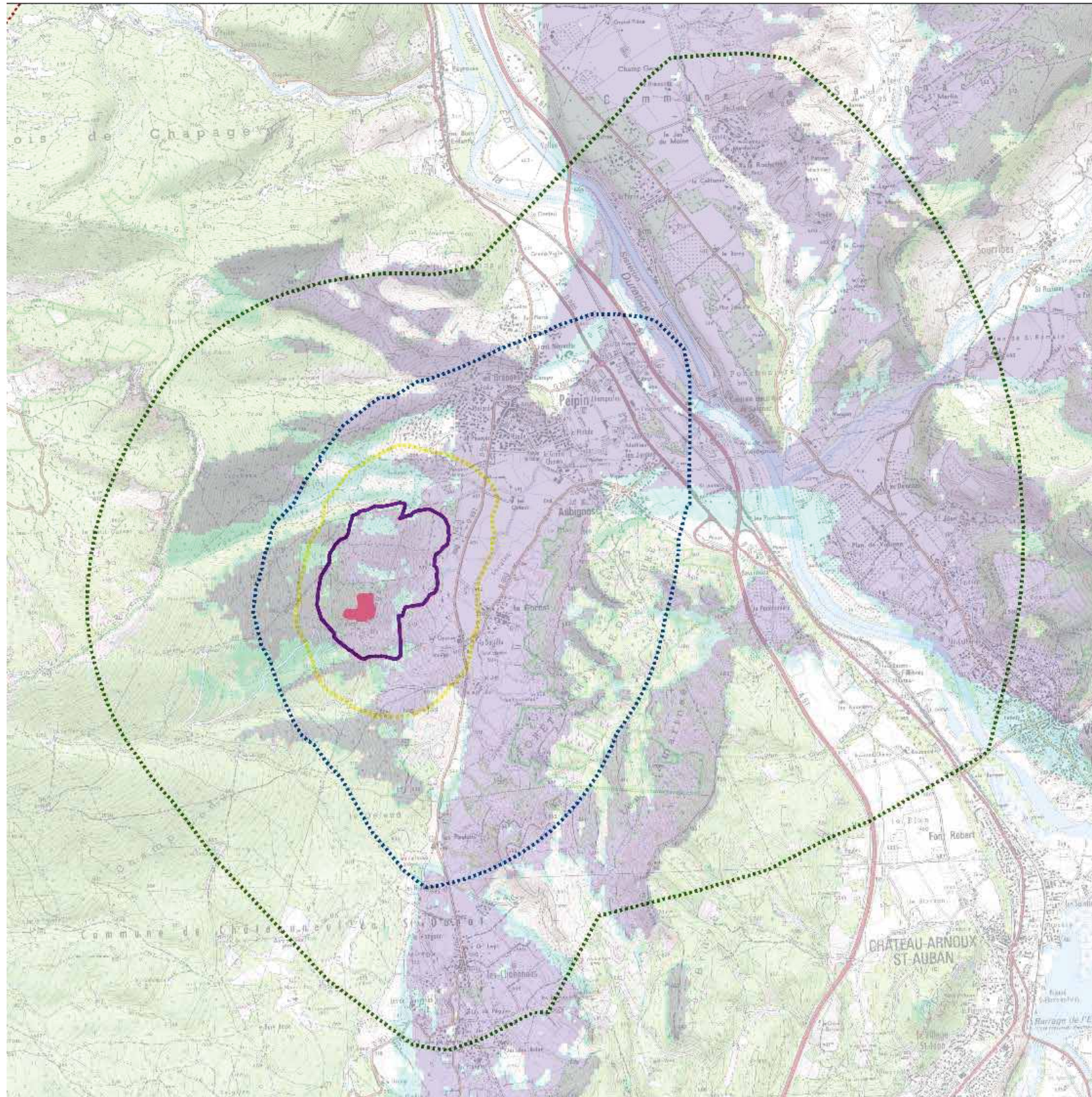
Visibilité des panneaux - au moins 1 panneau visible

Limites et aires d'études

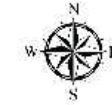
- Implantation des panneaux photovoltaïques
- Aire d'étude immédiate = 500m
- Aire d'étude rapprochée = 500m à 2km
- Aire d'étude intermédiaire = 2km à 5km













Etude de comparaison des visibilités  
 25 000 ème

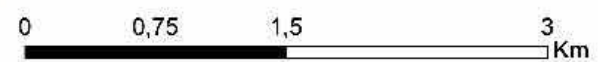


Projet photovoltaïque solaire  
 au sol de Aubignosc (04)

-  Visibilité possible sur au moins 1 panneau solaire
-  Visibilité uniquement sur le secteur d'étude  
Visibilité supprimée dans le cadre du projet

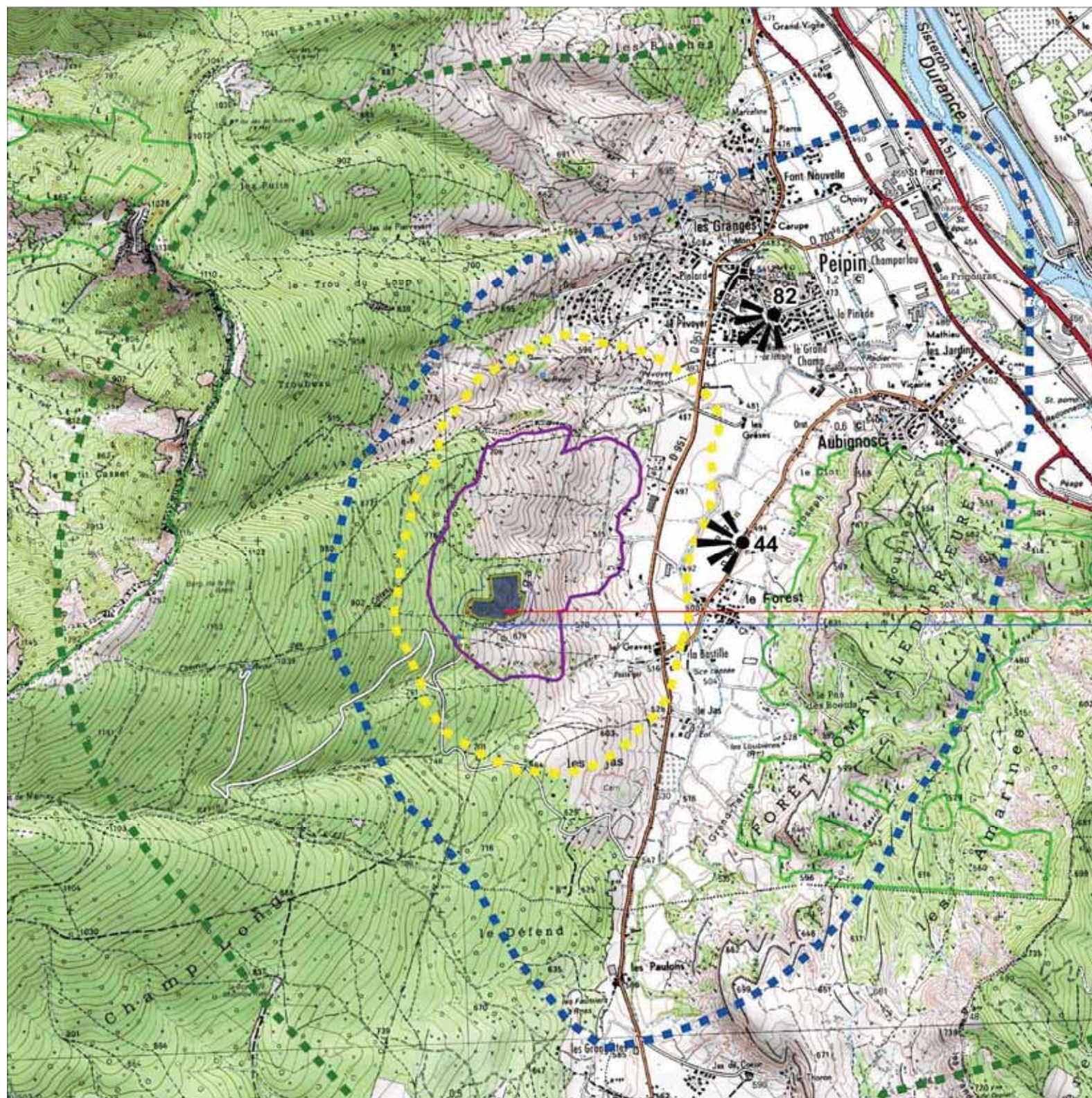
Limites et aires d'études

-  Implantation des panneaux photovoltaïques
-  Aire d'étude immédiate = 500m
-  Aire d'étude rapprochée = 500m à 2km
-  Aire d'étude intermédiaire = 2km à 5km





### 4.3. CARTOGRAPHIE PAYSAGERE DU PROJET



#### LE PROJET DANS SON CONTEXTE PAYSAGER



Projet solaire site de «Malaga»  
 Commune d'Aubignosc (04)



Le projet solaire  
 Le projet occupe une partie réduite du secteur d'étude



Points de vue / Photomontage  
 Le PDV N° 50 se localise sur la carte du paysage intermédiaire

Débrouillement raisonné  
 10 m autour du chemin d'accès  
 50 m autour de la clôture du parc

#### Limites et aires d'études

- Secteur d'étude
- Aire d'étude immédiate = 500m
- Aire d'étude rapprochée = 500m à 2km





## 4.4. PROFIL TOPOGRAPHIQUE

### INTERET DU PROFIL

Le dessin met en évidence le projet photovoltaïque au sein du relief du piémont de la Montagne de Lure et son lien visuel avec le Prieuré Taravon Saint-Jean.

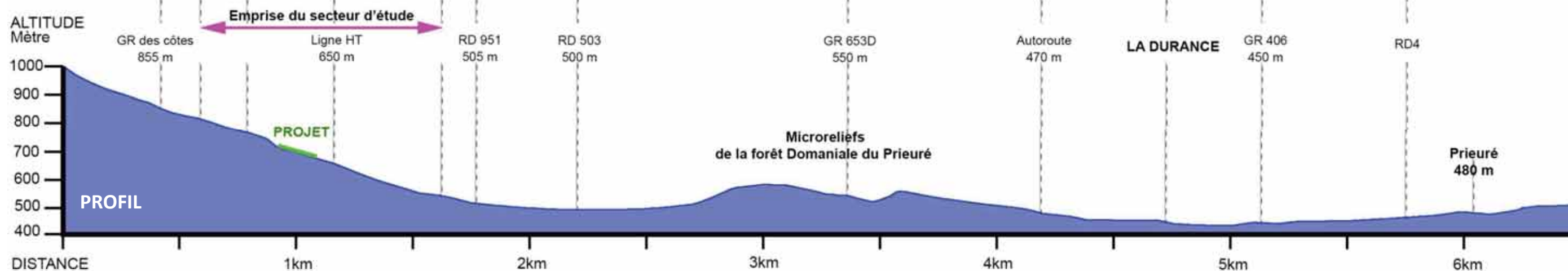
### COMMENTAIRES PAYSAGERS

Le projet photovoltaïque occupe une part réduite de l'emprise du secteur d'études. Par cet emplacement, le projet plus discret s'inscrit mieux dans le paysage.

Le dessin montre également les rapports d'échelles entre le projet et le prieuré de Saint-Jean, identifié comme un enjeu dans l'état initial.

Depuis le secteur du prieuré (versant Est de la Durance), les vues vers le piémont de Lure et le projet semblent possibles. Le profil montre les microreliefs existants de la forêt Domaniale du prieuré au sud d'Aubignosc. Ces reliefs ne bloquent pas les vues, mais génèrent des premiers plans visuels réduisant les perceptions vers le projet.

Ainsi, les distances (4,97 km), les microreliefs (forêt Domaniale du prieuré) et les autres composantes de détail (boisements, arbres isolés, éléments anthropiques) réduisent les perceptions et favorisent l'inscription du projet.





## Chapitre 5. ÉVALUATION DES IMPACTS PAYSAGERS PAR LE BIAIS DE PHOTOMONTAGES

### LES PHOTOMONTAGES

4 points de vue (PDV) de l'expertise paysagère ont été retenus afin de révéler l'inscription du projet dans le paysage. Chaque PDV est présenté en suivant accompagné d'un photomontage. Les photomontages révèlent des vues effectives vers le projet. Les panneaux occupent une partie réduite du piémont et leur de couleur forcée s'accordent dans le contexte de garrigue rase existant.

#### PDV N° 50, A L'ÉGLISE SAINT-MARTIN DEPUIS LE PAYSAGE INTERMEDIAIRE

##### INTERET DU POINT DE VUE

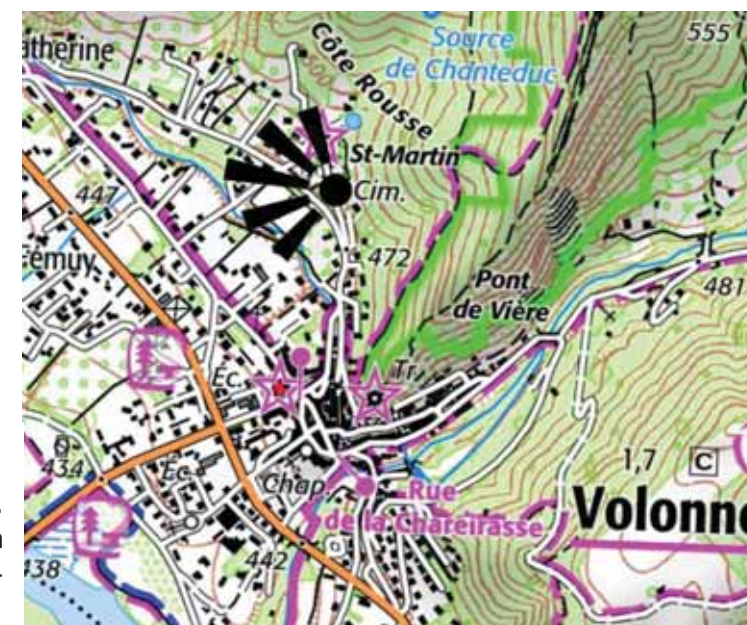
Le coteau à l'est sur les hauteurs de Volonne peut révéler des panoramas lointains. L'église réglementée Saint-Martin est connue localement. Ce point de vue à 6 km du projet a été sélectionné pour son caractère paysager et patrimonial.



EGLISE St-MARTIN

##### EGLISE SAINT-MARTIN

L'église Saint-Martin de Volonne est une église romane en ruine située à l'entrée du cimetière de Volonne. Elle a fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques et ainsi que d'une restauration importante par les soins de l'Etat, du département et de la « Communauté de Communes de la Moyenne-Durance »



ETAT INITIAL EN CO-VISIBILITE AVEC L'ÉGLISE

ZOOM PAGE SUIVANTE





**COMMENTAIRES PAYSAGERS :**

La covisibilité avec l'église est peu notable, aucun déséquilibre d'échelle n'est noté.  
L'agencement du projet suit la topographie existante. Une partie des panneaux au sud-est n'est pas visible. La vue est arrêtée par le relief de premier plan.

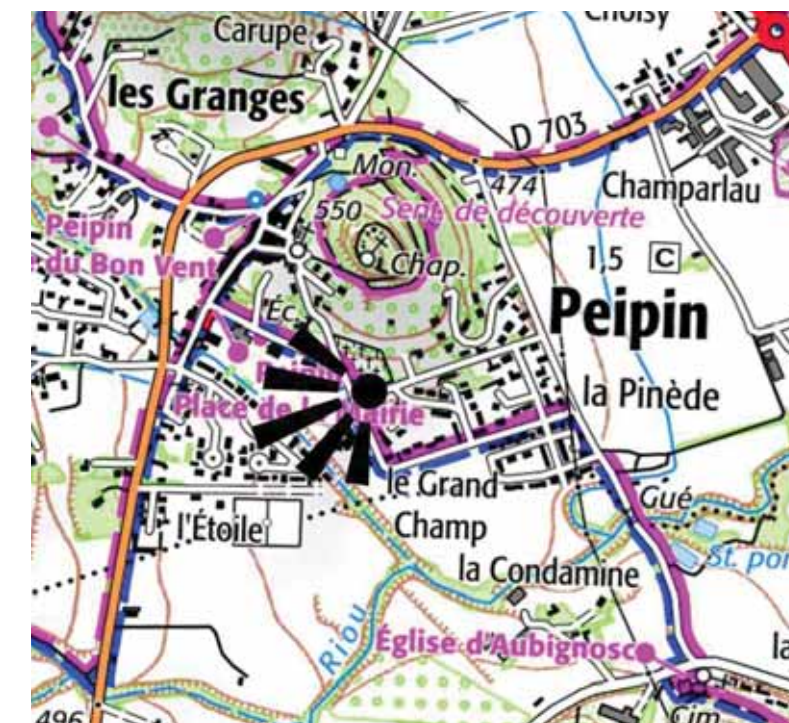


La surface des panneaux forme un aplat de couleur foncée répondant au vert sombre des boisements alentour.

### PDV N° 82, DEPUIS LE PAYSAGE RAPPROCHE

#### INTÉRÊT DU POINT DE VUE

Le point de vue en hauteur depuis le cimetière de Pépin entraîne un panorama sur la montagne de Lure. Le relief souple de la montagne entraîne des ambiances naturelles. Les constructions de la périphérie de Pépin sont notables. Les immeubles récents en second plan imposent des volumes peu en accord avec la morphologie de la plaine.



#### COMMENTAIRES PAYSAGERS :

Le projet se situe à 1,8 km de ce point de vue.

Les panneaux solaires occupent une partie réduite de la montagne de Lure. L'agencement épouse la topographie existante.



## PDV N° 44, DEPUIS LE PAYSAGE RAPPROCHE

### INTÉRÊT DU POINT DE VUE

La RD 503, petite route de desserte locale permet la liaison entre Aubignosc et le Forest. Au niveau du cimetière du Forest, le panorama s'ouvre sur la montagne de Lure. Le relief souple de la montagne et la ripisylve du cours d'eau du Riou entraînent des ambiances naturelles.



### COMMENTAIRES PAYSAGERS :

Le projet se situe à 1,05 km de ce point de vue.

Les panneaux solaires occupent une partie réduite de la montagne. L'agencement épouse la topographie existante. Les couleurs s'accordent avec l'existant.





## PDV N° 44 Bis

### INTÉRÊT DU POINT DE VUE

Ce point de vue se localise au même emplacement que la vue précédente. Il est réalisé avec un zoom 600 mm.

Le terrain de garrigue en l'état existant présente peu de repères. La mise en place d'un photomontage très proche entraînerait donc des risques d'erreurs. Ce point de vue a été sélectionné pour remplacer un photomontage très proche. Il permet de montrer les détails de construction du parc.



### COMMENTAIRES PAYSAGERS

Les panneaux solaires épousent la pente. Les éléments annexes par leur coloration s'inscrivent dans le contexte. Le vert olive des postes de livraison permet un camouflage dans les boisements. Le gris vert des onduleurs s'associe harmonieusement avec les panneaux.



## Chapitre 6. CORRESPONDANCES ENTRE LE PROJET ET LE GUIDE DES RECOMMANDATIONS DDT 04

Le volet paysager répond aux attentes du « Guide de recommandations pour les porteurs projet PV » réalisé par la DDT (04).

➤ **Juste occupation de la parcelle.**

Les parcelles étudiées ne sont pas complètement investies. Le projet se développe sur une partie réduite du vaste secteur étudié au lancement.

➤ **Traitement des limites.**

Le projet met en relation les aspects fonciers, les aspects sensibles liés à la perception des installations et les aspects fonctionnels (accès, maintien des flux des personnes, sécurité).

➤ **Maintien des chemins et passages existants**

Les chemins existants sont maintenus. Aucune modification n'est prévue.

➤ **Maintien de l'ambiance paysagère existante**

Le projet compose au mieux avec l'ambiance paysagère et les modifications portent uniquement sur le projet solaire.

Le passage extérieur au parc n'est pas empierré et conserve une strate herbacée en lien avec le paysage environnant. Seule la piste donnant aux bâtiments électriques sera empierrée.

Les bâtiments annexes, postes de livraison et onduleurs bénéficient d'une coloration pour s'inscrire au mieux dans le paysage : poste de livraison RAL 6003 (vert olive) et onduleur RAL7011 (gris fer).

Autour du projet un débroussaillage est obligatoire (10 m autour du chemin d'accès, et 50 m autour de la clôture du parc).

- Mise en place d'un débroussaillage sélectif et alvéolaire dans le respect de la végétation existante,
- Conservation des arbres de 2 mètres,
- Élagage et rabattage des arbres plus haut à une hauteur de 2 m minimum,
- Maintien des bosquets d'arbres et arbustes (cépées) en les séparant d'au moins 2.5 m les unes des autres. Les branches basses et la végétation basse seront en revanche supprimées.

## Chapitre 7. ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET

Le travail de terrain et l'analyse cartographique n'identifient aucun impact visuel cumulé avec d'autres projets et aménagements existants sur le périmètre éloigné.

Cela concerne : tous les projets prévus par le décret 2011-2019 du 29 décembre 2011.

Ces projets sont ceux qui, lors du dépôt de l'étude d'impact :

« – ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R. 214-6 et d'une enquête publique ;

« – ont fait l'objet d'une étude d'impact au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement a été rendu public.

« Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté au titre des articles R. 214-6 à R. 214-31 mentionnant un délai et devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage.

**Le projet est isolé sans cumul visuel possible avec d'autre projet d'aménagement du territoire. Cela est également confirmé dans le chapitre spécifique réalisé par AUDICCE (cf. Etude d'Impact sur l'Environnement réalisée par AUDDICE)**



## Chapitre 8. TABLEAU DE SYNTHÈSE

Les recommandations présentées ici sont données à titre indicatif. Elles seront développées dans le chapitre « Évaluation des impacts du projet et mesures associées ».

Thèmes	État initial	Enjeux	Sensibilité et niveau d'enjeux					Impacts (indirects et permanents)	Mesures	Niveau d'impact résiduel
			Non significatif	Faible	Modéré	Fort	Majeur			
Approche transversale : le patrimoine réglementé	<p>Le territoire compte 19 monuments historiques (MH) et 5 sites réglementés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sisteron regroupe la majorité des monuments historiques (9 MH) et 2 sites réglementés.</li> <li>Château-Arnoux-Saint-Auban détient 5 MH et 1 site réglementé.</li> <li>Volonne possède 3 MH. Montfort détient 1 MH et 1 site réglementé.</li> <li>Mallefougasse-Augès 1 MH.</li> <li>Les Mées 1 site réglementé.</li> </ul> <p>Les monuments historiques et les sites réglementés représentent des sensibilités et sont traités comme des enjeux sitôt que les visibilitées semblent effectives.</p>	<p>La quasi-totalité des monuments historiques et des sites réglementés est préservée des vues vers le projet.</p> <p>Sisteron et son important patrimoine réglementé échappent complètement aux vues. La configuration du relief protège naturellement la ville.</p> <p>De même, les autres communes connues pour leur patrimoine comme Château-Arnoux-St-Auban, Montfort, Peyruis, ne pourront pas percevoir le projet.</p> <p>Au sujet des Mées, le site est principalement visible dans le sens inverse du secteur d'études. Depuis les hauteurs, le circuit de randonnée offre des vues lointaines à plus de 10 km de distance. Des composantes anthropiques occupent les premiers plans du panorama.</p> <p>Finalement, les deux seuls monuments historiques en covisibilités possibles se situent sur les hauteurs de Volonne. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'ancien prieuré Saint-Jean-de Taravon (MH 8)</li> <li>L'église Saint-Martin (ruines) (MH 10).</li> </ul> <p>Depuis ces lieux, le relief en premier plan limite les vues. De plus, les 5 km de distance réduisent encore les vues franches vers le projet.</p>			X			<p>Les sites réglementés et les MH sont majoritairement isolés des vues.</p> <p>Deux monuments historiques localisés à Volonne présentent des vues effectives.</p> <p>Ils se localisent sur des distances intermédiaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'ancien prieuré Saint-Jean-de-Taravon à Volonne se situe à 4,97 km. Le prieuré est isolé dans un petit terrain avec des murets et des arbres.</li> <li>L'église Saint-Martin (en ruines) se localise à 5,86 km. L'église est incluse dans un petit cimetière depuis lequel le panorama s'affirme.</li> </ul>	<p>Aucune mesure paysagère liée aux monuments historiques ne semble nécessaire.</p> <p>Les mesures établies à l'échelle du secteur d'étude (emprise limitée du secteur d'étude, débroussaillage sélectif, pistes herbacées, bâtiments et panneaux solaires aux tonalités foncées) réduisent les vues.</p> <p>Le PHTM réalisé conforte l'idée de l'inscription du projet. Depuis l'église Saint-Martin, les covisibilités directes sont faibles et les vues modérées.</p>	<p>Faible depuis l'ensemble des monuments historiques</p> <p>Modéré depuis l'église Saint-Martin</p>



Thèmes	État initial	Enjeux	Sensibilité et niveau d'enjeux					Impacts (indirects et permanents)	Mesures	Niveau d'impact résiduel
			Non significatif	Faible	Modéré	Fort	Majeur			
Le paysage à l'échelle éloignée	<p>Le territoire comprend 5 entités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Entité 1 : la vallée de la Moyenne Durance</li> </ul> <p>Le paysage est gouverné par la vaste plaine agricole de la Moyenne Durance : nombreux axes de circulation, terres fertiles et bordé par des coteaux boisés.</p> <p>Aux extrémités : le nord est marqué par Sisteron et le sud par Château-Arnoux-St-Auban et Montfort ; aux espaces réglementés du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Entité 2 : la vallée du Jabron</li> <li>❖ Entité 3 : la montagne de Lure</li> <li>❖ Entité 4 : le piémont de Lure</li> </ul> <p>Les entités E2, E3 et E4 ne présentant pas de vue possible ont été regroupées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Entité 5 : le pays de Vançon</li> </ul> <p>À l'est de la vallée de la Moyenne Durance, le paysage appartient au pays du Vançon, caractérisé par des ambiances rurales à grandes échelles. Entrepierrres et Sourribes sont les deux petites villes notables. Des vues lointaines au sud de Sourribes et au sud d'Entrepierrres peuvent être effectives sur de longues distances. De même à l'est et depuis les hauteurs de Volonne, quelques vues peuvent s'affirmer.</p>	À l'échelle éloignée, le secteur d'études reste quasiment imperceptible, il n'y a pas d'enjeux notables.	X					Impact non significatif	Aucune mesure paysagère n'est nécessaire	Non significatif
Le paysage à l'échelle intermédiaire	<p>Cette échelle s'inscrit dans une double ambiance paysagère : la vallée de la Moyenne Durance d'une part et la montagne et le piémont de Lure d'autre part.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Partie Vallée de la Moyenne Durance :</li> </ul> <p>Le paysage est marqué par des espaces habités en bordure de coteau et proches du fond de vallée. Il s'agit de Salignac et d'autres hameaux de la commune de Volonne. Les vues ponctuelles correspondent aux points hauts proches de l'école de Salignac et aux hauteurs de Saint-Jean. Vers Salignac, les vues restent peu orientées vers le secteur d'études, le paysage étant gouverné par des mouvements du relief assez ample, diffusant les vues dans diverses directions. Le premier plan y est dominé par les infrastructures humaines de la vallée de la Durance (autoroute, canal, entrepôts, centrale électrique,...). Vers Saint-Jean, les monuments historiques réglementés (Prieuré et église Saint-Martin de Volonne) entraînent des panoramas.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Partie piémont de Lure :</li> </ul> <p>L'ouest est occupé par la garrigue aux accès peu représentés.</p> <p>Le sud en revanche est marqué par la RD 951. Les vues s'établissent le long de la RD 951 au regard des Chabannes. Le long de cette route aux ambiances bucoliques, des vues s'affirment.</p>	<p>Les enjeux restent faibles sur la partie Moyenne Durance (rebord de coteau de Salignac)</p> <p>Les enjeux sont modérés sur la partie Moyenne Durance (rebord de coteau de Saint-Jean) et RD 951 (piémont de Lure).</p>			X			Un photomontage et une coupe topographique ont été réalisés depuis les enjeux identifiés : Prieuré et église Saint-Martin de Volonne	Aucune mesure paysagère n'est nécessaire	Impact faible



Thèmes	État initial	Enjeux	Sensibilité et niveau d'enjeux					Impacts (indirects et permanents)	Mesures	Niveau d'impact résiduel
			Non significatif	Faible	Modéré	Fort	Majeur			
Le paysage à l'échelle rapprochée	<p>Cette échelle fait majoritairement partie de la montagne de Lure et de son piémont.</p> <p>Une petite partie en limite nord s'inscrit en revanche dans le paysage de la vallée de la Moyenne Durance avec des ambiances industrielles, espaces commerciaux de Peipin et passage de l'autoroute A 51.</p> <p>Peipin et Aubignosc marquent le paysage à cette échelle. Ils se placent sur de petites buttes. Ces buttes déterminent la limite géographique du piémont de Lure. Peipin et Aubignosc subissent un développement urbain lié à des villas récentes. Malgré cela, le paysage reste préservé. En avant du piémont, le relief de la Forêt du Prieuré est traversé par un GR, dont le tracé occupe principalement le versant Est. Les micros reliefs existants imposent un agencement en phase avec la spécificité de cette géographie et la forte présence des boisements sur les hauteurs génère des ambiances paysagères de type naturel.</p>	<p>Les vues vers le secteur d'études depuis les hauteurs de Peipin et à la sortie d'Aubignosc sont effectives. Le GRP « Montagne de Lure » et le GR de la Montagne du Prieuré sont présents dans la zone rapprochée. Les enjeux paysagers en termes de visibilité sont globalement forts.</p>				X		<p>L'investissement du projet sur l'ensemble du secteur d'études entraîne des enjeux forts. En revanche, le développement du projet sur une partie réduite du secteur d'études entraîne des impacts modérés.</p> <p>Un photomontage depuis le cimetière, point haut de Peipin et un autre photomontage depuis le cimetière du Forest confortent cette analyse. La faible emprise du projet limite les perceptions depuis le GR de Montagne du prieuré, et épargne les covisibilités depuis les crêtes du GRP Tour de la Montagne de Lure.</p>	<p>La configuration du secteur d'études sur un plan incliné ne permet pas de mesures paysagères limitant les vues rapprochées.</p> <p>Les mesures établies à l'échelle du secteur d'étude (emprise limitée du secteur d'étude, débroussaillage sélectif, pistes herbacées, bâtiments et panneaux solaires aux tonalités foncées) réduisent les vues.</p>	Impact modéré
Le paysage à l'échelle immédiate	<p>Cette échelle comprend la montagne de Lure et son piémont. Le hameau Le Forest et la RD 951 sont les deux espaces structurants du paysage.</p> <p>Le hameau présente une configuration bâtie assez dense qui le préserve des vues depuis son centre.</p> <p>En revanche, les vues seront effectives depuis la périphérie de Le Forest en bordure de la RD 503.</p> <p>De même, le long de la RD 951 qui longe le secteur d'études, la vue s'ouvre sur le projet.</p>	<p>Depuis les lieux identifiés, les enjeux sont forts.</p>				X		<p>Comme pour l'échelle rapprochée, l'investissement du projet sur l'ensemble du secteur d'études entraîne des enjeux forts. En revanche, le développement du projet sur une partie réduite du secteur d'études entraîne des impacts modérés.</p>	<p>La configuration du secteur d'études sur un plan incliné ne permet pas de mesures paysagères limitant les vues immédiates.</p> <p>Les mesures établies à l'échelle du secteur d'étude (emprise limitée du secteur d'étude, débroussaillage sélectif, pistes herbacées, bâtiments et panneaux solaires aux tonalités foncées) réduisent les vues.</p>	Impact modéré



Thèmes	État initial	Enjeux	Sensibilité et niveau d'enjeux					Impacts (indirects et permanents)	Mesures	Niveau d'impact résiduel
			Non significatif	Faible	Modéré	Fort	Majeur			
Le paysage à l'échelle foncière	<p>D'après l'atlas des paysages des Alpes-de-Haute-Provence, le secteur d'études appartient à deux entités : la montagne de Lure et le piémont de la montagne de Lure.</p> <p>Le secteur d'études est majoritairement occupé par une vaste étendue de garrigue faite d'une strate arbustive et herbacée. L'originalité de cet espace vient de son plan relativement incliné, dessinant une pente orientée vers l'est. Le secteur d'études présente en effet une pente orientée en direction de la plaine et largement perçue depuis la RD 951 et la RD 503 proche de Le Forest.</p> <p>Au sein du secteur d'études, 3 ou 4 fermes récentes marquent la limite à l'Est. Elles se localisent à proximité de la RD 951.</p> <p>Une ligne électrique haute tension traverse aussi le centre du secteur d'études suivant une orientation parallèle aux routes citées.</p> <p>Autre élément repère dans le paysage, une station de pompage se situe au Sud sur les points les plus hauts du relief.</p>	<p>Les enjeux paysagers sont liés à la morphologie du relief.</p> <p>La configuration topographique du secteur d'études génère des visibilités sur les moyennes et longues distances. De plus, des effets de surplombs visuels sont à prévoir sur les espaces plus proches. Les enjeux sont globalement forts.</p>				X		<p>Les panneaux composent avec le relief existant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Implantation parallèle aux courbes de niveau</li> <li>• maintien de certains arbres dans la bande des OLD</li> <li>• Couleur des constructions annexes en vert foncé</li> <li>• Tracé des pistes périphériques avec des formes souples.</li> <li>• Pistes herbacées</li> <li>• Le débroussaillage obligatoire sur la ceinture du projet fera l'objet d'une réflexion afin de conserver certains arbres sans nuire aux contraintes du SDIS.</li> </ul> <p><b>La perception du projet sera ainsi atténuée sur les moyennes et longues distances.</b></p>	Impact modéré	



Thèmes	État initial	Enjeux	Sensibilité et niveau d'enjeux					Impacts (indirects et permanents)	Mesures	Niveau d'impact résiduel
			Non significatif	Faible	Modéré	Fort	Majeur			
Approche finale : transformation du paysage	<p>La localisation du secteur d'études sur un plan incliné à la limite nord de l'entité du piémont de Lure génère des vues notables sur des courtes, moyennes voire de longues distances.</p> <p>Les ambiances paysagères ont été identifiées comme rurales en ayant conservé un caractère assez authentique.</p>	<p>L'investissement du secteur d'études dans son intégralité paraît peu en accord avec le paysage en termes de composantes et de rapport d'échelles.</p> <p>Afin d'inscrire, le projet dans le paysage, il est nécessaire de réduire l'emprise des panneaux solaires à une partie limitée du secteur d'études.</p>				X		<p>Une implantation sur les points bas du relief était préconisée afin de limiter les vues, mais des contraintes topographiques, environnementales et des servitudes ont rendu cette implantation impossible.</p> <p>Une implantation plus élevée en secteur sud reste possible.</p> <p>Ce secteur présente des altitudes plus prononcées, mais des microreliefs identifiés limiteront les vues à l'échelle intermédiaire. Les espaces sensibles de Volonne sont donc moins impactés visuellement.</p>	<p>Les mesures identifiées à l'échelle foncière contribuent à inscrire le projet dans le paysage</p>	<p>La transformation du paysage est effective</p>





330 rue du Mourelet | ZI de Courtine | 84000 Avignon | France  
T 04 32 76 03 00 | F 04 90 39 08 68  
[fr-solaire@res-group.com](mailto:fr-solaire@res-group.com)